UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01036827 2

Jourdain, Charles Marie
Gabriel Bréchillet
Mémoire sur l'éducation des
femmes au Moyen Age

LC
1707
J68

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mmoiresurldu00jouruoft

A M. Didot

Hommage de son dévoué serviteur

C. Jouffroy

MÉMOIRE

SUR

L'ÉDUCATION DES FEMMES

AU MOYEN ÂGE.

EXTRAIT DU TOME XXVIII, 2e PARTIE

DES MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MÉMOIRE

SUR

L'ÉDUCATION DES FEMMES

AU MOYEN ÂGE,

PAR M. CHARLES JOURDAIN.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXIV

LC
1707
J68

MÉMOIRE

SUR

L'ÉDUCATION DES FEMMES

AU MOYEN ÂGE.

Quand on a devant les yeux le tableau des Universités qui furent établies du XIII^e^ au XV^e^ siècle dans les différents pays de l'Europe, et particulièrement en France; quand on considère la multitude des colléges dont elles se composaient, les priviléges importants concédés aux écoliers et à leurs maîtres par les papes et par les rois, enfin ce grand nombre de bourses fondées en faveur des étudiants pauvres; quelque lent que paraisse le progrès des études et des sciences durant le moyen âge, on ne saurait méconnaître que l'éducation de la jeunesse n'ait été alors une des plus constantes préoccupations de l'Église et de la royauté, des seigneurs féodaux et de la bourgeoisie. L'éducation des filles fut-elle, pour nos pères, l'objet de soins aussi diligents et aussi soutenus que celle des garçons? Il serait déraisonnable et frivole de le prétendre. Fénelon[1] se plaignait que, de son temps, rien ne fût

[1] *De l'éducation des filles*, ch. I.

plus négligé que l'éducation des filles; combien de fois les moralistes de nos jours n'ont-ils pas élevé la même plainte contre le siècle présent! Ne soyons donc pas surpris si le moyen âge a encouru le reproche auquel, malgré notre brillante civilisation, nous n'avons pas su échapper, et s'il n'a pas pourvu, avec plus de diligence qu'il ne l'a fait, aux moyens de répandre, parmi les femmes elles-mêmes, à tous les degrés de l'échelle sociale, le bienfait de l'instruction. Cependant, même aux époques les plus sombres de l'histoire depuis la chute de l'empire romain, jamais ce grand intérêt n'a été entièrement oublié. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer la suite nombreuse de femmes éminentes qui, de Charlemagne à saint Louis et de Philippe le Bel à Charles VIII, se sont distinguées non-seulement par leurs vertus publiques ou privées, mais par la variété des connaissances, et quelquefois même par le talent d'écrire. Pour qu'elles atteignissent à cette culture d'esprit si remarquable dont témoignent les historiens, il fallait bien sans doute que leur enfance comme leur jeunesse eussent été environnées de soins intelligents, qui ne profitaient pas à elles seules, mais qui ont dû s'étendre à leurs compagnes, et embrasser, dans une certaine mesure, toute leur génération. Mais où avaient-elles puisé, ces femmes remarquables, l'instruction qu'elles possédaient? Quelles écoles avaient-elles fréquentées? Quelles leçons avaient-elles reçues? En un mot, et pour ramener le problème à ses termes les plus généraux, quelle a été, au moyen âge, l'éducation des femmes? Ce curieux sujet d'études est d'autant plus difficile à creuser profondément, qu'il touche à la vie cachée des familles, aux secrets du foyer domestique, où l'œil de l'historien ne pénètre guère, et où si souvent s'achève l'éducation de l'enfant. Aussi ne prétendons-nous pas épuiser la question que nous avons posée : nous vou-

drions seulement coordonner quelques-uns des faits qui contribuent à en éclairer les aspects principaux, soit que ces faits aient été signalés par d'autres érudits et se trouvent déjà connus, soit que nous les ayons recueillis nous-mêmes aux sources et qu'ils soient mis en lumière pour la première fois.

Dans un fragment lu devant l'Institut de France, il y a bientôt trente-six ans[1], M. Michelet a éclairé d'une vive lumière certaines faces du sujet que nous nous proposons de traiter. Notre prétention ne saurait être en aucune sorte de refaire ces pages magistrales; mais, en nous plaçant à un autre point de vue que notre illustre confrère de l'Académie des sciences morales et politiques, peut-être nous sera-t-il donné de jeter quelque jour sur les côtés de la question qu'il n'a pas eu à envisager.

C'est la religion chrétienne qui la première a consacré et fait prévaloir les maximes sur lesquelles s'appuieront toujours ceux qui réclament pour les femmes une sérieuse éducation. Le christianisme proclame en effet que la femme, bien que soumise à l'homme, ne vaut pas, devant Dieu, moins que l'homme; qu'elle ne forme qu'une même chair avec l'homme; qu'elle participe à ses devoirs en ce monde et à sa destinée dans l'autre.

Telle est, d'ailleurs, la dignité originelle de la femme, qu'une femme, une Vierge, a été choisie pour concourir à la rédemption du genre humain en mettant au jour l'enfant divin qui devait le racheter. Dès lors, comment la condition de la femme ici-bas serait-elle d'ignorer les vérités sublimes qu'elle a autant d'intérêt que l'homme à connaître? Aux yeux même de la foi, les nobles facultés dont elle est douée demandent à être cultivées, et c'est se rendre coupable envers Dieu que de leur refuser

[1] *Séance publique annuelle des cinq Académies*, tenue le 2 mai 1838, in-4°, p. 67 et suiv.

cette culture indispensable. Sans doute l'apôtre saint Paul recommande que la femme se taise dans l'Église, c'est-à-dire qu'elle ne s'arroge pas le droit de disputer sur le dogme ni sur la morale; il veut qu'elle se montre obéissante envers son mari[1]; mais en même temps il l'honore assez pour ne pas dédaigner de l'instruire, et pour confondre dans sa sollicitude les diaconesses avec les diacres de la primitive Église. A l'exemple de saint Paul, les Pères grecs et latins donnèrent par la suite une attention particulière à ce qui concerne l'éducation des femmes. Sans parler des traités spéciaux que plusieurs d'entre eux ont écrits sur la virginité, et qui sont remplis de préceptes propres à diriger l'adolescence et la première jeunesse des vierges chrétiennes, on pourrait aisément relever, chez saint Clément d'Alexandrie, chez saint Basile, chez saint Grégoire de Nazianze et chez saint Augustin, pour nous en tenir à ces seuls noms, un grand nombre de passages sur l'éducation de la jeunesse, qui ne s'appliquent pas moins aux jeunes filles qu'aux jeunes garçons, et qui seront toujours lus avec fruit par les mères de famille. Les lettres que saint Jérôme écrivait à Eustochium, à Paula, à Gaudence, à Læta, à Marcella, ne sont pas la partie la moins précieuse ni la moins célèbre de ses œuvres; et que renferment-elles sinon des témoignages répétés de la plus active sollicitude pour l'instruction des femmes, tantôt des règlements de vie, tantôt des explications savantes de quelque passage obscur de la Bible, tantôt, comme les lettres à Gaudence et à Paula, tout un plan d'éducation destiné à de jeunes filles?

Les races germaines qui se partagèrent l'Empire romain étaient mieux préparées que d'autres à recevoir les enseigne-

[1] *I Corinth.* c. XIV, v. 34 et 35; *I Timoth.* c. II, v. 11 et 12.

ments du christianisme sur la condition de la femme. Tacite nous apprend, en effet, que les Germains reconnaissaient dans les femmes quelque chose de divin; ils écoutaient leurs avis, et ajoutaient foi à leurs prédictions. Dans la paix et surtout à la guerre, elles étaient pour eux des compagnes fidèles, endurcies au travail, intrépides dans le combat, généralement chastes, dignes des honneurs rendus par la nation à leur bravoure et à leur vertu [1]. Quand le christianisme fut prêché à ces races grossières, il trouva donc le respect de la femme empreint dans leurs usages. Il épura ce sentiment traditionnel; il le sanctifia, l'affermit, et, le tournant contre la barbarie, le fit concourir à la civilisation des peuples germains.

Ainsi, par la foi religieuse et par quelques-unes de ses traditions nationales, la société du moyen âge se trouvait poussée à honorer la femme comme épouse et comme mère, et à la protéger, dès ses plus tendres années, en veillant à son éducation.

A quelle époque remontent les premiers pas faits dans cette voie? on ne saurait le dire avec une entière précision; car ils furent si incertains et si rares, selon toute vraisemblance, qu'ils n'ont, pour ainsi dire, pas laissé de traces. Un fait constant, c'est qu'au VI^e^ et au VII^e^ siècle il existait sur le sol de la Gaule plusieurs monastères dans lesquels les lettres divines et humaines étaient cultivées par les religieuses, et où de jeunes enfants étaient admises et élevées.

Ainsi, au VI^e^ siècle, sainte Radegonde, reine de France, retirée au monastère de Sainte-Croix, qu'elle avait fondé à Poitiers, lisait habituellement saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Athanase, saint Hilaire, saint Ambroise,

[1] *De moribus Germaniæ*, c. VIII, XVIII, XIX.

saint Jérôme, saint Augustin, Sedulius et Paul Orose. Elle exhortait ses compagnes à imiter son exemple; elle les instruisait elle-même; et, quand on faisait la lecture en commun, elle expliquait les passages obscurs et difficiles. C'est elle dont le nom reparaît sans cesse dans les vers du poëte Fortunat, fixé lui-même à Poitiers par la plus pure affection pour Radegonde[1].

Au VII^e^ siècle, sainte Gertrude, abbesse de Nivelle, qui savait, dit-on, par cœur la plus grande partie de l'Écriture sainte, faisait venir des livres de Rome et des maîtres d'Irlande pour l'enseignement des noviçes[2]. L'abbaye de Chelles, dirigée par sainte Bertille, avait une école qui compta plusieurs élèves de l'un et de l'autre sexe, venus d'Angleterre, et qui fournit des maîtresses et des livres aux pays voisins[3]. Au monastère de Saint-Jean, à Laon, sainte Anstrude s'exerçait à l'enseignement des lettres, qu'elle avait étudiées dans son enfance[4].

Ouvrons, au reste, la règle donnée par saint Césaire, évêque d'Arles, au monastère de femmes qu'il avait fondé de 507 à 512 dans sa ville épiscopale; nous y trouvons les recommandations les plus précises au sujet des études. Il veut que les religieuses de ce monastère apprennent toutes les lettres, *omnes litteras discant*[5]; que tous les jours, en tout temps, elles consacrent à la lecture deux heures de la matinée.

[1] Mabillon, *Act. SS. Ord. S. Ben.* t. I, p. 328; *Fortunati carmina*, Moguntiæ, 1603, in-4°, l. VIII, c. 1, p. 184; *Hist. litt. de la France*, t. III, p. 347; Montalembert, *Les Moines d'Occident*, Paris, 1868, in-12, t. II, p. 256 et suiv.

[2] Mabillon, *ibid.* t. II, p. 465 : « Ita exitus « rei potuit in illa ut pæne omnem biblio- « thecam divinæ legis memoriæ recondi « ret... Per suos nuntios, boni testimonii « viros sanctorum patrocinia vel sancta « volumina de urbe Roma, et de transmari- « nis regionibus gnavos homines ascibat ad « docendum. . »

[3] *Ibid.* t. III, p. 25.

[4] *Ibid.* t. II, p. 976.

[5] *Lucæ Holstenii codex regularum monasticarum*, Augustæ Vindelicorum, 1749, in-fol. t. I, p. 356 : « Omnes litteras dis- « cant; omni tempore, duabus horis, hoc « est a mane usque ad horam secundam « lectioni vacent » *Ibid.* p. 364 « Lectio

Quelques années après la mort de saint Césaire, une abbesse qui portait son nom, sans être sa sœur [1], comme on l'a cru à tort, sainte Césarine, renouvela, dans une lettre à sainte Radegonde, les recommandations du saint prélat. Après avoir insisté pour que les jeunes filles reçues dans le monastère fussent toutes astreintes à l'obligation d'étudier les lettres et de savoir par cœur le psautier, elle ajoute que l'instruction, qu'elle ait été acquise par la lecture ou qu'elle soit le fruit des leçons d'un maître, constitue le véritable ornement de l'âme, qu'elle est comme une parure de pierres précieuses, laquelle sied bien aux femmes qui pratiquent de bonnes œuvres [2].

Dans une règle anonyme, qui paraît être fort ancienne, car elle est citée par saint Benoît d'Aniane [3], l'auteur fait aussi des recommandations aux religieuses sur la manière d'élever les plus jeunes filles; il rappelle les soins pieux dont ces enfants doivent être entourées au couvent, de peur qu'elles ne contractent dans le premier âge des habitudes d'indolence et de légèreté qu'il serait difficile de corriger plus tard; puis il ajoute qu'elles doivent être exercées de bonne heure à la lecture, *habeant lectionis usum*, afin d'acquérir, dès leurs plus tendres années, les connaissances qui leur seront utiles à une époque plus avancée de la vie [4].

« nem aut ipsa frequentius legat, aut legen-
« tis verba toto pectore suscipiat. »

[1] *Hist. litt. de la France*, t. III, p. 275.

[2] Martene, *Thes. Anecdot.* t. I, p. 3 : « Nulla sit de intrantibus quæ non litteras « discat; omnes Psalterium memoriter te- « neant... Lectiones divinas jugiter aut le- « gite aut audite, quia ipsæ sunt ornamenta « animæ; ex ipsis pretiosas margaritas au- « ribus appendite; ex ipsis annulos et dex- « tralia. Dum bona opera exercetis, his « ornamentis decoramini. »

[3] *Holstenius*, l. I, t. I, p. 393.

[4] *Regula cujusdam patris*, c. XXIV, *ibid.* p. 404 : « Infantes in monasterio quanta « cura et disciplina sint enutriendæ multis « didicimus documentis. Debent enim enu- « triri cum omni pietatis affectu et disci- « plinæ ministerio, ne desidiæ vel lasciviæ « vitio sub tenera ætate maculatæ, aut vix, « aut nullatenus possint postea corrigi... « Habeant lectionis usum, ut sub puerili « ætate discant quod ad perfectum deduc- « tis proficiat.

L'enseignement donné par les cloîtres profita dans la suite aux laïques; mais, à cette époque voisine de l'invasion barbare, où la société civile était encore dans le chaos, nous inclinons à penser qu'il s'adressait exclusivement, dans chaque monastère, soit aux sœurs de la communauté, soit à de jeunes filles destinées à prendre le voile. Et, comme les écoles monastiques sont les seules dont on aperçoive alors quelque vestige, il faut bien en conclure que, sous les Mérovingiens, malgré des lueurs isolées et passagères, l'ignorance était aussi générale parmi les populations et aussi profonde que la misère.

Nous n'avons pas à retracer ici les efforts énergiques de Charlemagne pour apporter un remède au mal; mais il appartient, à notre sujet, de constater que, dans ses plans de fondations scolaires, ce grand prince n'avait pas méconnu l'importance de l'éducation des femmes. « Il voulut, dit Éginhard [1], « que ses filles, aussi bien que ses fils, fussent instruites dans les « arts libéraux que lui-même cultivait. » Elles ne négligeaient sans doute pas les occupations qui conviennent particulièrement à leur sexe; elles apprenaient, pour se préserver de l'oisiveté, à travailler la laine, à manier la quenouille et le fuseau; mais ces soins ne les absorbaient pas, et elles s'adonnaient, par la volonté de leur père, aux études qui ornent l'esprit [2]. On voit, en effet, un groupe de jeunes filles se mêler aux fils de Charlemagne et aux seigneurs de la cour qui assistaient, dans l'école du palais, aux leçons d'Alcuin. Parmi elles figurent la sœur du roi, Gisèle; deux de ses filles, Gisèle et Richtrude; Liutgarde, une de ses femmes; Gontrade, sœur d'Adalhart. Les

[1] *Vita Karoli imperatoris*, édit. Teulet, t. I, p. 64. « Liberos suos ita censuit in- « stituendos, ut tam filii quam filiæ primo « liberalibus studiis, quibus et ipse operam « dabat, erudirentur. »

[2] *Vita*, etc. : « Filias lanificio assuescere, « coloque ac fuso, ne per otium torperent, « operam impendere, atque ad omnem ho- « nestatem erudiri jussit. » Cf. *Alcuin*, par F. Monnier. Paris, 1853, in-8°, p. 56 et s.

objets de leurs études étaient ceux de l'enseignement d'Alcuin, c'est-à-dire les premiers éléments de la grammaire, puisés dans Priscien et dans Donat, quelques aperçus de rhétorique et de logique, empruntés à Cassiodore et à Boëce, peut-être même directement tirés d'Aristote, quelques vagues notions d'arithmétique, de géométrie et d'astronomie : bien pauvre fonds d'érudition assurément, mais le seul qu'on eût alors; de sorte que les femmes de la cour de Charlemagne, en possession de ces premières connaissances qui nous paraissent aujourd'hui si peu de chose, avaient parcouru le cercle entier de la science de leur temps, et pouvaient, à bon droit, passer pour très-savantes. Aussi voyons-nous qu'elles étaient placées très-haut dans l'estime de leur maître Alcuin, qui leur a dédié quelques-uns de ses ouvrages. Les cinq premiers livres de son commentaire sur l'Évangile de saint Jean furent adressés à Gisèle, la sœur de Charlemagne, et à Richtrude; son Traité de la nature de l'âme, à Gontrade, sous le nom d'*Eulalie*, qu'elle portait à l'école du Palais[1].

En dehors de la cour de Charlemagne, les ordonnances que ce prince rendit pour relever les études dans toute l'étendue de son empire ne furent certainement pas sans influence sur le progrès de l'éducation des filles. Lorsqu'en 787, par une circulaire célèbre, il recommandait d'une manière si pressante que, dans les évêchés et dans les monastères, on prît soin, non-seulement de vivre d'une manière régulière et conforme aux saintes lois de la religion, mais d'enseigner les lettres à tous ceux qui, par la grâce de Dieu, avaient la capacité nécessaire pour les étudier[2]; quand, l'année suivante, en transmettant aux églises un homiliaire corrigé par Paul Warnefried, le

[1] *Hist. litt. de la France*, t. IV, p. 306 et 310.

[2] *Capitularia regum Francorum*, Parisiis. 1780, in-fol. t. I, col. 201 et 202.

puissant monarque exhortait toutes personnes à suivre son propre exemple et à cultiver les arts libéraux[1], il n'est pas probable que des recommandations, parties de si haut et si exactement conformes à l'esprit et aux traditions de l'Église, n'aient pas fait sentir leur effet jusque dans les monastères de femmes. Les moines, il est vrai, sont seuls nommés dans les lettres de Charlemagne; mais les graves motifs qui, dans la pensée du prince, devaient pousser les religieux à s'instruire, n'existaient-ils pas presque au même degré pour les religieuses? De même, lorsque, dans le palais d'Aix-la-Chapelle, en 789, Charlemagne ordonnait d'établir des écoles de lecture pour les enfants de condition servile ou de condition libre, et d'enseigner, dans les monastères et les évêchés, le psautier, le chant, le calcul et la grammaire[2]; lorsque Théodulphe, évêque d'Orléans, animé d'un zèle égal pour l'instruction, prescrivait aux curés de son diocèse de tenir école dans les bourgs et dans les campagnes et de recevoir gratuitement tous les enfants qui leur seraient envoyés par les fidèles[3], on ne saurait se refuser de croire que les filles elles-mêmes n'étaient pas exceptées, et que, dans certains diocèses sinon dans tous, elles trouvaient à se procurer les connaissances tout au moins les plus élémentaires. Ce qui confirme cette présomption, c'est que, dès la fin du IX^e^ siècle, comme on le voit par une ordonnance épiscopale de Riculphe, évêque de Sois-

[1] *Capitularia*, etc. t. I, col. 203 et s. *Ibid* t. I, col. 237 : « Non solum servilis conditionis infantes, sed etiam ingenuorum filios adgregent sibique socient « (ministri altaris Dei). Et ut scholæ legentium puerorum fiant, psalmos, notas, « cantus, computum, grammaticam per singula monasteria vel episcopia discant. »

[2] *Concilia Galliæ*, ed. Jac. Sirmond, t. II, p. 215 : « Presbyteri per villas et vicos « scholas habeant; et, si quilibet fidelium « suos parvulos ad discendas litteras eis « commendare vult, eos suscipere et docere non renuant, sed cum summa charitate « eos doceant... Cum ergo eos docent, nihil « ab eis pretii pro hac re exigant. »

sons [1], les évêques commencèrent à défendre que les filles fussent réunies aux garçons dans les écoles tenues par les curés : preuve irréfragable que les écoles étaient déjà fréquentées plus ou moins tant par les filles que par les garçons.

Au reste, il est constant que, du IXe siècle au XIIIe, il s'est rencontré dans les rangs les plus élevés, il est vrai, de la société, beaucoup de femmes qui avaient reçu un certain degré d'instruction, appréciaient l'utilité de la science, aimaient les livres, recherchaient le commerce des savants, et parfois cultivaient elles-mêmes les lettres et la poésie. Citons les noms de quelques-unes d'entre elles d'après les indications éparses que fournissent les historiens.

Au IXe siècle, c'étaient l'impératrice Judith, la seconde femme de Louis le Débonnaire, à qui Raban-Maur a dédié son commentaire sur les livres de *Judith* et d'*Esther* [2]; la reine Hermentrude, femme de Charles le Chauve, que Jean Scot a célébrée dans ses vers [3]; Berthe, comtesse de Roussillon, dont on cite quelques vers brodés sur une nappe d'autel qu'elle avait envoyée à l'église de Lyon [4]; Dodane, duchesse de Septimanie, auteur d'un manuel dans lequel, entre autres avis qu'elle donne à son fils, elle lui recommande de ne pas négliger, au milieu de la vie mondaine, l'acquisition d'une bibliothèque d'ouvrages propres à l'instruire et à l'édifier [5].

Au Xe et au XIe siècle, nous citerons l'impératrice Adélaïde,

[1] *Sacrosancta concilia, etc.* studio Ph. Labbe, Lutetiæ Parisiorum, 1671, in-fol. t. IX, p. 421 : « Monemus... ut presbyteri. . scholarios suos modeste distringant, caste nutriant, et sic litteris instruant, ut mala conversatione non destruant; et puellas ad discendum cum scholariis suis in schola sua nequaquam recipiant. »

[2] *Hist. litt. de la France*, t. V. p. 161.

[3] *Ibid.* p. XIX de l'avertissement.

[4] Mabillon, *Act. SS. Ord. Ben.* t. III, p. 143; *Hist. litt. de la France*, t. V, p. 453 et 462.

[5] Mabillon, *ibid.* t. V. p. 752 : « Admoneo te, ut inter mundanas sæculi curas plurima volumina librorum tibi acquiri non pigeas. »

femme d'Othon le Grand, qui reçut plusieurs lettres de Gerbert[1]; Helvide, issue des ducs de Lorraine et mère du pape Léon IX, qui parlait le latin aussi facilement que sa langue maternelle[2]; Agnès, première femme de Geoffroy, comte d'Anjou, qui, pour se procurer un recueil d'homélies, donnait deux cents brebis, un muid de froment, un autre de seigle, un troisième de millet et un certain nombre de peaux de martre[3]; la comtesse Mathilde, si fidèle à Grégoire VII, qui possédait plusieurs langues, et que les soins du gouvernement n'empêchaient pas de s'adonner aux lettres, ni de s'être formé une nombreuse bibliothèque composée d'ouvrages de tout genre[4]; une autre Mathilde, fille de Baudoin V, comte de Flandre, et femme de Guillaume le Conquérant[5]; ses deux filles, Adèle, comtesse de Champagne[6], et Cécile, religieuse de la Trinité de Caen[7], toutes trois citées par les historiens pour leurs goûts littéraires, leur instruction et leurs essais poétiques; Emma, selon toute vraisemblance, abbesse de Saint-Amand de Rouen, à qui le poëte Baudri, abbé de Bourgueil, adressa des vers en réponse à ceux qu'il avait reçus d'elle[8]. Baudri

[1] *Œuvres de Gerbert*, collationnées sur les manuscrits par A. Olleris, Paris, 1867, in-4°, p. 11, 18, 71, 130, etc.

[2] Mabillon, *ibid.* t. IX, p. 54; *Hist. litt.* t. VII, p. 459.

[3] Mabillon, *Ann. Ord. S. Bened.* t. IV, p. 574. C'est par erreur que les Bénédictins, *Hist. litt.* t. VII, p. 3, attribuent ce coûteux marché à Grécie, la première femme de Geoffroy; il a eu lieu, comme on peut le voir dans Mabillon, par les soins de la comtesse Agnès.

[4] *Vita Mathildis*, ap. Muratori, *Script. rer. ital.* t. V, p. 392 : « Teutonicam, Fran « cigenam et Lombardicam optime novit « linguam.... *Ibid.* p. 396 : « Fuit etiam « scientiarum studio dicata, et liberalium « artium grandis bibliotheca sibi non de- « fuit. » (Cf. *ibid.* p. 381.)

[5] Orderic Vital, *Hist. eccles.* ed. Leprevost, Parisiis, 1840, in 8°, t. II, p. 189 « Reginam hanc simul decoravere forma, « genus, litterarum scientia, cunctis morum « et virtutum pulchritudo. »

[6] *Hist. litt. de la France*, t. X, p. 131, et t. XI, p. 282 et suiv.; d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. II, p. 251 et 252.

[7] *Hist. litt.* t. VII, p. 153.

[8] Duchesne, *Historiæ Francorum scrip*

composa aussi pour la comtesse de Champagne plus d'une pièce rimée[1], et un poëme encyclopédique longtemps inédit, et que notre savant confrère et ami, M. Léopold Delisle, vient de publier d'après une copie aujourd'hui déposée à la bibliothèque de Tours, et prise, il y a quelques années, sur un manuscrit du Vatican, par M. André Salmon[2].

Au XII^e^ siècle, où se manifeste une sorte de renaissance littéraire, on voit s'accroître le nombre de femmes lettrées. Telles furent alors Marsilie, qui gouverna l'abbaye de Saint-Amand après Emma, et à qui l'on doit le récit d'un miracle accompli dans la chapelle du monastère[3]; Mathilde d'Anjou, seconde abbesse de Fontevrault, que dirigeaient les conseils affectueux de Pierre de Celles, qui s'appelle son ami en Jésus-Christ, *amicus in Christo*[4]; la sœur Angélucie, religieuse du même couvent, dont elle était la fleur, nous dit l'historien de ses derniers moments[5]; Héloïse, qui dut sa renommée à son savoir autant qu'à ses fautes et à ses malheurs; Adélaïde, nièce d'un archidiacre de Poitiers, que Pierre de Blois, dans une lettre à cet archidiacre, témoigne avoir été nourrie de fortes études littéraires, *plurimum litterata*[6]; sœur Relinde, abbesse du monastère de Hohenbourg, fondé depuis peu par sainte Odile, et dans lequel les sciences humaines étaient cultivées avec une véritable ardeur[7]; Herrade, qui succéda à Relinde dans les fonctions abbatiales, et dont il nous reste une si curieuse encyclopédie, moitié

tores, t. IV, p. 377; *Histor. litter.* t. VII, p. 154.

[1] Duchesne, *ibid.* p. 272 : « Versibus « applaudit, scitque vacare libris, » dit Baudri en parlant de la comtesse de Champagne.

[2] *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 3^e^ série, t. XXVIII, Caen, 1871, in-4°.

[3] Mabillon, *Ann. Ord. S. Ben.* t. V, p. 506; *Hist. litt.* t. IX, p. 383.

[4] *Gall. Christ.* t. II, col. 1318; *Hist. litt.* t. IX, p. 130.

[5] Martène, *Thes. Anecdot.* t. III, col. 1710.

[6] *Bibl. Max. Patrum*, Lugduni, 1677, in-fol. t. XXIV, p. 975.

[7] *Hist. litt.* t. XIII, p. 587 et suiv.

prose, moitié vers, l'*Hortus deliciarum*, le *Jardin des délices*[1]; sainte Hildegarde, célèbre par ses visions et par le commerce de lettres qu'elle entretint avec les personnages les plus considérables de son temps[2] : voilà pour les femmes qui avaient embrassé la vie religieuse. D'autres, qui continuèrent à vivre dans le monde, peuvent être également citées pour leur culture littéraire : ainsi Ermengarde, duchesse de Bretagne, à qui Marbode adressa des vers[3]; Blanche, comtesse de Champagne[4]; les deux femmes d'Henri Ier, roi d'Angleterre, l'une, la reine Mathilde, dont il existe plusieurs lettres adressées à saint Anselme de Cantorbéry[5], et l'autre, la reine Adélaïde, qui correspondait avec Hildebert de Tours[6], et encourageait la muse de deux poëtes anglo-normands, Philippe de Than et David[7]; Constance Fitz-Gilbert, que charmaient à ce point les poésies de David, qu'elle paya un marc d'argent pour les faire transcrire. Elle s'intéressait aux travaux historiques d'un autre poëte de la même nation, Geoffroi Gaimar, jusqu'à emprunter des livres à son intention[8].

Sans qu'il soit nécessaire d'étendre la liste qui précède, une conséquence nous paraît en résulter, c'est que, durant la période assez longue que nous venons de parcourir, l'amour des lettres, l'étude et l'instruction, n'ont pas été un phénomène aussi rare parmi les femmes que le feraient supposer les malédictions de Pierre le Vénérable contre l'apathie de son temps pour les arts libéraux, et, en particulier, contre l'ignorance du sexe féminin. « Ce sexe a totalement rejeté loin de lui les leçons de la sagesse;

[1] *Bibliotheque de l'École des Chartes*, serie Ire, t. I, p. 239 et suiv.

[2] Fabricius, *Bibl. med. et inf. latin.* Patavii, 1754, in-4°, t. III, p. 260.

[3] *Marbodi carmina varia*, à la suite des *Œuvres d'Hildebert de Tours*, Paris, 1708, in-fol. col. 1566.

[4] Martene, *Ampliss. Collect.* t. I, col. 1025. D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. IV, p. 197.

[5] *Hist. litt.* t. X, p. 438.

[6] *Hildeberti Opera*, col. 45, 57, 170, etc.

[7] *Hist. litt.* t. XIII, p. 61 et 66.

[8] *Ibid.* p. 63 et 66.

« il n'en a gardé aucun vestige, » s'écrie l'abbé de Cluny[1], et tout au contraire, ce sexe, jugé trop sévèrement par le pieux abbé, avait contribué pour sa part à renouer la chaîne des traditions littéraires.

Dans l'éducation de quelques-unes de ces femmes, toutes remarquables à des titres divers, dont nous avons recueilli les noms, peut-être y a-t-il à faire déjà une certaine part à d'autres influences que celles de l'église et du cloître. Ainsi des écoles laïques commençaient à se montrer, témoin l'école que tenaient les filles de Manegold de Lutenbach, dans laquelle nous les voyons enseigner, vers la fin du XI^e^ siècle, les personnes de leur sexe[2]. D'un autre côté, il faut tenir compte des éducations privées qui eurent lieu au foyer domestique, le plus souvent d'une manière fort incomplète, mais parfois aussi plus savamment, avec le concours de maîtres éclairés, qui n'étaient ni moines ni prêtres, mais de simples laïques. Ainsi le chanoine Fulbert avait donné à sa nièce Héloïse un maître laïque, le plus habile à coup sûr, le plus élégant et le plus séduisant de tous. Sous la direction d'Abélard, Héloïse, déjà très-instruite, fit des progrès singuliers dans les lettres et dans la philosophie; par son savoir encore plus que par sa beauté, qui cependant n'était pas méprisable[3], elle s'attira l'admiration de

[1] *Epist. ad Heloissam*, inter *Abælardi Opera*, Parisiis, 1849, in-4°, t. I, p. 711 : « Quumque ab his exercitiis (discendarum « artium) detestanda desidia totus pene « torpeat mundus, et ubi subsistere possit « pes sapientiæ, non dicam apud sexum « femineum, a quo ex toto explosus est, « sed vix apud ipsos viriles animos inve- « nire valeat... »

[2] *Chron. Richardi Pictaviensis*, ap. Martene, *Ampliss. Collect.* t. V, col. 1153 : « His temporibus florere cœpit in Theuto- « nica terra Menegaldus philosophus, divi- « nis et sæcularibus litteris ultra coætaneos « suos eruditus. Uxor quoque ejus et filiæ, « religione florentes, multam in scripturis « habuere notitiam, et discipulos proprios « filiæ ejus docebant. » (Cf. *Hist. litt.* t. IX, p. 280 et suiv.)

[3] *Abælardi Opera*, epist. I, t. I, p. 9 : « Quæ (Heloissa) quum per faciem non esset « infima, per abundantiam litterarum erat

tous ceux qui l'approchaient, en attendant qu'elle excitât leur pitié par son infortune.

Mais de pareilles exceptions étaient rares. La plupart des parents n'étaient pas assez riches pour payer un précepteur. Quant à ceux qui auraient pu se permettre un pareil luxe, ils préféraient se décharger de pénibles soucis en confiant leur fille au monastère voisin. N'était-ce pas le parti que saint Jérôme recommandait à Læta, qui l'avait consulté au sujet de l'éducation de sa fille Paula?... « Vous dites, lui écrivait-il[1], que, « vivant à Rome, au milieu du monde, comme une femme du « siècle, vous ne pouvez pas remplir tous les devoirs que l'éduca- « tion de votre enfant vous impose? Ne prenez donc pas un far- « deau que vous vous sentez hors d'état de porter. Mettez votre en- « fant dans un cloître. Au milieu des chœurs des vierges, qu'elle « s'habitue à ne pas prendre en vain le nom de Dieu, et à re- « garder le mensonge comme un sacrilége; qu'elle ignore le « péché; qu'elle vive d'une vie angélique; que les aiguillons « de la chair n'atteignent pas sa chair... Épargnez-vous ainsi « à vous-même ce qu'il vous en coûterait de soins et de peines « pour veiller sur elle. Mieux vaut que vous ayez à regretter son « absence et que vous n'ayez pas à trembler incessamment à son « sujet. » Soit nécessité, soit libre choix, jamais les avis qu'on vient de lire n'ont été suivis plus fidèlement par les familles chrétiennes que durant la période qui nous occupe. Abélard, chose remarquable! a pris soin de les citer dans une lettre aux religieuses du Paraclet[2], comme si le souvenir de ses leçons privées et de ses entraînements coupables sous le toit du cha-

« suprema. Nam quo bonum hoc, litera- « toriæ scilicet scientiæ, in mulieribus est « rarius, eo amplius puellam commenda- « bat, et in toto genere notissimam fecerat. »

Cf. *Petri Cluniacensis epist. ibid.* p. 710.

[1] *S. Hieronymi Opera*, Parisiis, 1695, in fol. t. IV, p. 592.

[2] *Abælardi Opera*, t. I, p. 227

noine Fulbert eût fait mieux comprendre au séducteur d'Héloïse l'opportunité des conseils de saint Jérôme.

Puis donc que l'éducation monastique était à peu près la seule qui fût donnée aux femmes, riches et pauvres, nobles et roturières, du IX^e^ au XII^e^ siècle, il importe d'examiner en quoi cette éducation consistait et jusqu'où elle pouvait aller.

Nous aurions un grand intérêt à pouvoir distinguer ici les leçons données à des enfants placées dans les cloîtres par leurs familles pour y être instruites sans se destiner à la vie religieuse, et les leçons qui s'adressaient aux novices et aux religieuses professes; mais les documents nous manquent pour établir cette distinction, et il n'est pas même certain qu'elle ait existé dans la pratique ordinaire des couvents. En effet, si les jeunes filles qu'on y admettait ne devaient pas toutes prendre un jour le voile, la vocation monastique pouvait, à un jour donné, se développer chez toutes par l'effet même de l'éducation reçue; et il importait dès lors de ne laisser aucune d'elles sans une sérieuse préparation aux devoirs de l'état qu'elle serait peut-être conduite à embrasser dans la suite.

Il est vraisemblable que, dans beaucoup de monastères, l'enseignement ne dépassait point le cercle des connaissances usuelles, telles que la lecture, l'écriture, le chant et le comput; mais ailleurs il était plus élevé, plus complet. Ainsi les premières années d'Héloïse s'étaient passées au couvent d'Argenteuil; elle y avait été reçue tout enfant, *puellula*[1], et, quand elle prit les leçons d'Abélard, il témoigne qu'elle avait déjà une brillante instruction et qu'elle la devait à l'enseignement du couvent.

La vie religieuse, pour les femmes surtout, offrait de longs

[1] *Abælardi Opera*, t. I, p. 15 : « ... Quæ « (abbatia) Argenteolum vocatur, ubi ipsa « (Heloissa) olim puellula educata fuerat « atque erudita... »

loisirs. La faiblesse de leur sexe ne permettait pas qu'elles fussent assujetties aux durs labeurs que la règle de saint Benoît prescrivait à ses disciples; elles ne défrichaient pas la terre; elles ne la cultivaient pas, et les travaux manuels auxquels elles se livraient consistaient surtout dans les soins divers que réclament les besoins quotidiens de toute communauté. Abélard en fait lui-même la remarque dans une lettre à Héloïse, et il tire de là cette conclusion que les religieuses resteraient exposées à trop de tentations, si elles ne consacraient pas leurs loisirs à l'étude des saintes lettres [1].

L'étude, si efficace contre les séductions de l'oisiveté, devenait d'ailleurs une sorte de nécessité dans les cloîtres où les règles les moins austères imposaient aux nonnes l'obligation de fréquents et longs offices qui se récitaient en latin, et de lectures communes ou particulières qui supposaient à un certain degré l'habitude de cette langue. Les religieuses étudiaient donc le latin, et celles qui en possédaient le mieux les éléments les enseignaient aux novices et à quelques jeunes filles appelées à rentrer bientôt dans le monde. Ainsi se perpétua parmi les femmes la connaissance de la langue latine, longtemps après qu'elle eut cessé d'être la langue vulgaire.

Mais la connaissance du latin n'était pas dans les monastères une science stérile. On l'appliquait à la méditation de l'Ancien et du Nouveau Testament, à la lecture des Pères de l'Église, des écrivains ecclésiastiques, des historiens, des poëtes, et, en général, de tous les ouvrages, même récents, qui pouvaient servir soit à l'édification, soit même à la seule instruction. De là cette érudition, remarquable pour le temps, qu'on observe,

[1] *Opera*, p. 236 : « Cui (litterarum stu « dio) tanto magis operam dare potestis, « quanto in opere manuum minus moniales « quam monachi desudare possunt, et ex « otii quiete atque infirmitate naturæ faci- « lius in tentationem labi. »

durant la période qui nous occupe, chez les religieuses et chez plusieurs femmes du monde. Héloïse possède à fond l'Écriture et les Pères, surtout saint Augustin et saint Jérôme, qu'elle cite fréquemment; elle sait même assez de théologie pour discuter avec Abélard, et pour lui poser, au nom des religieuses du Paraclet, de subtiles questions, qui touchent les unes au sens littéral du texte sacré, les autres au fond de la doctrine [1]. Au monastère de Hohenbourg, Herrade avait lu les Pères et plusieurs écrivains ecclésiastiques, comme Isidore de Séville, Bède, Grégoire le Grand; elle connaissait même, ce qui mérite d'être signalé, Honoré d'Autun, saint Anselme, Pierre Lombard, Yves de Chartres, écrivains qui furent presque ses contemporains, que la tradition, par conséquent, ne lui imposait pas, et qu'elle s'est d'elle-même portée à rechercher, à lire, à extraire. L'encyclopédie qu'on lui doit, l'*Hortus deliciarum* [2], embrasse toutes les parties des connaissances humaines, depuis la science divine jusqu'à l'agriculture et la métrologie, et on s'étonne à bon droit qu'un tel ouvrage, qui supposait une érudition si variée et si méthodique, soit sorti d'une plume féminine. Quelle impression produirait aujourd'hui l'annonce d'une encyclopédie qui aurait pour auteur une simple religieuse? Parlerons-nous des femmes du monde? Il n'existe d'elles, au XII^e^ siècle, non plus que dans les siècles précédents, aucun ouvrage comparable à l'*Hortus deliciarum;* mais le temps a épargné quelques-unes des lettres qu'elles ont écrites ou qu'elles ont reçues, et, quand on considère que saint Anselme, Hildebert de Tours, saint Bernard, Pierre de Blois,

[1] Voyez, *Opera*, p. 237 et suiv. *Heloissæ Paraclitensis prostemata cum Mag. Petri Abælardi solutionibus.*

[2] Nous empruntons ces détails à la notice que M. Lenoble a donnée de l'ouvrage d'Herrade dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, série I^re^, t. I, et qui en fait si vivement regretter la destruction.

Pierre de Celles, ont été leurs correspondants, il faut bien reconnaître qu'elles possédaient une certaine érudition théologique, indépendamment de l'habitude qu'elles avaient de la langue latine.

En recueillant pas à pas les traces de l'éducation donnée aux femmes dans les monastères du moyen âge, nous ne saurions omettre les essais poétiques dont l'usage s'était introduit. La poésie latine avait compté parmi ses derniers fidèles de saints personnages, Sidoine Apollinaire, Prudence, Fortunat; elle parut dans les cloîtres une occupation innocente, un emploi utile des loisirs. Aussi le poëte Baudri recommande à la sœur Agnès, non-seulement de prier, mais de s'occuper à lire, à écrire, de s'essayer même à composer quelques vers sur des sujets sacrés, afin de bannir les pensées frivoles :

Leniat interdum curas tibi lectio sancta.
Ora, scribe, lege, carminibusque stude.
Sit tibi materies divini pagina verbi;
Ut fugias nugas, de Domino loquere[1].

Si la poésie ne faisait point partie des exercices prescrits aux religieuses par la règle du couvent, il n'est pas douteux qu'elle a été rangée d'assez bonne heure parmi les distractions qui leur étaient permises. Elle fut même, à ce dernier point de vue, cultivée avec une singulière liberté, soit de pensée, soit d'expression, si nous en jugeons d'après les petits drames qui portent le nom de *Roswitha*, et dont l'authenticité semble prouvée par l'âge du manuscrit qui les renferme : étranges compositions, dans lesquelles la louange de la chasteté se trouve

[1] Voyez les *Notes sur les poésies de Baudri, abbé de Bourgueil*, par M. L. Delisle, dans la *Romania*, 1872, in-4°.

mêlée, sous la plume d'une religieuse du x^e^ siècle, à d'impures images et aux scènes les plus déshonnêtes.

Il y avait des occasions où le talent poétique des nonnes, nous devrions dire plutôt leur inexpérience, trouvait à se montrer d'une manière plus conforme à la vie monacale que la composition d'une pièce de théâtre; c'était quand le monastère avait reçu la nouvelle du trépas de quelque personnage d'une autre communauté, pour l'âme duquel celle-ci invitait à prier. Le monastère à qui la triste nouvelle était adressée répondait en promettant ses prières; il en réclamait, par un juste retour, en faveur de ses propres membres décédés, et il accompagnait assez fréquemment cet envoi de pièces de vers à l'honneur du défunt. Notre savant confrère, M. Léopold Delisle, a recueilli un certain nombre de ces *Rouleaux des morts,* comme on les nommait, et il les a publiés sous les auspices de la Société de l'histoire de France[1]. On y trouve de curieux échantillons de la poésie du cloître, telle que les religieuses d'autrefois la comprenaient, poésie le plus souvent incorrecte et vulgaire, à peine semée de quelques inspirations heureuses, quand celle qui tenait la plume vivait au couvent d'Argenteuil et écrivait sous la dictée d'Héloïse. On voit aussi dans le recueil de M. Delisle que ces hommages rendus aux trépassés, en vers pompeux et vides de sens, étaient vertement blâmés par de rigides censeurs, qui les dénonçaient comme un frivole passe-temps, disons mieux, comme une sorte de délire[2]. C'était assurément les juger avec beaucoup de sévérité. Quant à nous, ce qui nous importe,

[1] *Rouleaux des morts du IX^e^ au XV^e^ siècle,* Paris, 1866, in-8°. Voyez aussi le mémoire de M. Delisle, *Des monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts,* dans la *Bibliothèque de l'École des chartes,* série II, t. III, p. 361 et suiv.

[2] *Ibid.* pag. 192, *Vox scolarium urbis Bathoniensis :*

Quid furitis nonnæ? Quid amatis carmen inane?
. . . . . .
Quid nos buccicrepa sermonum mole gravatis?
Quid teritis tempus, ventosaque verba rotatis,
Insuitis versus et ploratus pueriles?

en notre qualité d'historien, c'est le nouvel indice que de pareils essais, tout médiocres ou même tout détestables qu'ils sont, nous offrent du degré de culture qui existait dans les couvents et de l'instruction que les jeunes filles de la bourgeoisie et de la plus haute noblesse y recevaient. Nous avons cité les noms de quelques femmes à qui des pièces de vers latins étaient adressées ou qui en avaient elles-mêmes composé : ce goût et ce talent de la poésie latine n'étaient-ils pas un souvenir de l'éducation du cloître?

Enfin, parmi les occupations de la vie monastique, utiles aux lettres et pouvant en inspirer le goût aux religieuses et à leurs élèves, on nous reprocherait de ne pas rappeler la copie et l'enluminure des manuscrits. Ce genre de travail, si recommandé aux moines, n'était pas étranger aux couvents de femmes. Au monastère de Wessobrunn, en Bavière, la nonne Diemueth, qui vivait au temps de Grégoire VII, consacrait à ce pieux exercice la plus grande partie de ses journées. A sa mort, elle avait transcrit un nombre incalculable de volumes, parmi lesquels se trouvaient des missels et autres livres d'église et plusieurs ouvrages de saint Grégoire le Grand, de saint Augustin, de saint Jérôme, d'Origène, de Cassiodore, de Paschase Ratbert et de Lanfranc. Aussi, lorsque dans la suite une tombe lui fut élevée, l'infatigable copiste y fut représentée une plume à la main[1]. Le seul manuscrit de l'*Hortus deliciarum* que l'on connaisse fut exécuté vraisemblablement à l'abbaye de Hohenbourg, sous les yeux mêmes d'Herrade; on y admirait des miniatures d'une merveilleuse délicatesse, qui faisaient honneur à l'habileté et au goût des religieuses, compagnes de l'auteur. Ce chef-d'œuvre de calligraphie et d'art était un des joyaux de

[1] Pez, *Thes. Anecdot. nov.* t. I, p. 1, p. XX

la bibliothèque de Strasbourg; il a été consumé en 1870, avec bien d'autres richesses, dans l'incendie allumé par les bombes prussiennes.

Résumons-nous : la lecture, l'écriture, le chant, le comput, les éléments de la grammaire et de la versification latine, l'art du copiste, l'Écriture sainte, les Pères et les écrivains ecclésiastiques, ce furent là, du IXe au XIIe siècle, les principaux objets d'études dans les monastères de femmes, et par conséquent les matières principales de l'éducation qui s'y donnait. L'abbesse et les plus savantes parmi les religieuses instruisaient elles-mêmes leurs compagnes et les novices; on vit cependant des maîtres étrangers paraître quelquefois dans les couvents. Cécile, par exemple, fille de Guillaume le Conquérant, est citée comme ayant reçu, étant religieuse à la Trinité de Caen, des leçons de grammaire de Me Arnoul Mauclerc, qui fut depuis patriarche de Constantinople, et dont les historiens vantent l'habileté comme dialecticien et comme orateur [1].

L'usage et l'influence de l'éducation monastique persistèrent au XIIIe siècle, comme on peut s'en convaincre par de nombreux exemples. Ainsi, quand de pauvres veuves de chevaliers morts en Terre sainte venaient implorer saint Louis, accompagnées de leurs fils et de leurs filles, le roi, selon le confesseur de la reine Marguerite, « aucune fois demandoit se au-« cune de ces filles savoit lettres, et il disoit qu'il la feroit « recevoir à l'abbaye de Pontoise ou ailleurs [2]. » Là se poursuivait, là se complétait l'éducation de la jeune orpheline dont les premières années s'étaient passées sous le toit paternel. La

[1] Guibert de Nogent, *Gesta Dei per Francos*, l. VIII, c. 1 : « Is (Arnulfus) in dia-« lecticæ eruditione non hebes, quum mi-« nime haberetur ad grammaticæ docu-« menta rudis, regis Anglorum filiam « monacham diu disciplina docuerat. » (Cf. *Histoire littéraire de la France*, t. IX, p. 130.)

[2] *Recueil des historiens de France*, t. XX, p. 95.

sœur de saint Louis, Isabelle, fondatrice de l'abbaye de Lonchamps, « entendoit moult bien le latin, » rapporte la sœur Agnès, qui a écrit sa vie[1]; « et si bien l'entendoit, que quant « les chapelains ly avoient escrites les lettres qu'elle faisoit « faire en latin, et il ly aportoient, elle les amendoit quand il « y avoit un faux mot. » La bienheureuse Julienne, du Mont-Cornillon, au diocèse de Liége, savait également le latin, et même assez à fond pour avoir pu travailler avec le frère Jean à l'office du Saint Sacrement. Lorsque le frère Jean avait recueilli dans l'Écriture sainte les passages les mieux appropriés au sujet, on raconte qu'il les soumettait à la sœur Julienne, qui écartait les uns et retenait les autres[2]. Citons un dernier nom, Marguerite de Duyn, prieure de la Chartreuse de Poletin, dont il nous reste, entre autres écrits, des méditations en latin qui témoignent d'une certaine érudition théologique, et même de quelque talent d'écrire[3].

Cependant dès le XIII^e^ siècle, sinon dès le XII^e^, il était facile d'apercevoir qu'un changement se préparait dans la manière dont les femmes avaient été jusque-là élevées, et qu'un mode d'éducation différent résulterait des institutions, des usages et des goûts nouveaux qui tendaient à prévaloir de jour en jour dans la société du moyen âge. On n'ignore pas que la fonda-

[1] *Hist. litt. de la France*, t. XX, p. 101.

[2] *Ibid.* t. XIX, p. 14 et suiv.

[3] *Ibid.* t. XX, p. 305 et suiv. « Humble « recluse, dit M. Victor Leclerc, en terminant la notice de Marguerite de Duyn, « qui, dans un tel siècle, s'exprimait en latin « avec plus de correction et de netteté « qu'un grand nombre de ses contemporains; qui, comme écrivain français, « tout en laissant voir qu'elle habitait le « fond d'une province, et sans s'écarter « des formes ordinaires aux idiomes du « Midi, trouvait cependant déjà quelques-« uns des mouvements propres à cette « langue qui commençait à devenir notre « langue française; dont l'instruction « n'était point commune, puisqu'elle cite « Daniel, les Psaumes, les Proverbes, les « Évangiles, les Épîtres de saint Paul, « saint François d'Assise, et qu'elle avait « certainement parcouru les Peres ou du « moins les principaux mystiques. »

tion des universités porta un coup funeste à la prospérité des monastères où les lettres étaient enseignées; car elle eut pour effet de créer sur plusieurs points de l'Europe, et principalement en France, des centres d'études très-actifs, qui attirèrent la jeunesse de tous les pays au préjudice des anciennes écoles. Bientôt celles-ci furent abandonnées, à ce point que les moines eux-mêmes désertèrent les classes de leur couvent pour se rendre à Paris ou à Oxford et y compléter leur instruction. Les abbayes de femmes subirent le contre-coup de ces vicissitudes, qui paraissent, au premier coup d'œil, leur être à peu près étrangères. Soit que le zèle des premiers jours se fût refroidi, soit que le mauvais exemple donné par les moines eût été contagieux, les études déclinèrent d'autant plus que la diffusion rapide de la langue vulgaire tendait à renouveler les matières de l'enseignement, même pour les jeunes filles. Nous pourrions, il est vrai, citer une abbesse du monastère de Château-Châlon, Mahaut de Bourgogne, qui déclarait, à la date du mois de juin 1289, avoir vu et lu *verbo ad verbum* un diplôme de l'empereur Frédéric II[1]; d'où l'on serait en droit de conclure que les religieuses ne renoncèrent pas immédiatement ni absolument à la connaissance du latin. Mais il est constant qu'elles en négligèrent l'étude; le latin tomba peu à peu en désuétude parmi elles, et, à mesure qu'elles le délaissaient, elles perdirent l'habitude et le talent de la versification dans cette langue. Ainsi, ces *Rouleaux des morts*, dont nous parlions plus haut, et qui étaient, jusqu'au XII^e^ siècle, semés de pièces de vers, se réduisent, quand on avance dans le moyen âge, à quelques lignes d'une prose aride, qui semblent être la reproduction d'un formulaire. Comme l'intelligence de la langue latine com-

[1] *Mémoire et consultation pour servir à l'histoire de l'abbaye de Château-Châlon*, Lons-le-Saunier, 1765, in-fol. *Pièces justificatives*, p. 159.

mence à se perdre, on compose, à l'usage des nonnes, quelques versions en langue vulgaire des auteurs ecclésiastiques; on écrit pour elles en français la vie des saints et de longs poëmes, comme les *Miracles de la Vierge*, par Gautier de Coinsy. Vainement, en 1242, le chapitre général de l'ordre de Saint-Dominique défend aux confesseurs de traduire à leurs pénitentes aucun sermon, aucune homélie, aucune sorte d'ouvrages mystiques et ascétiques[1]; la défense ne concernait que les monastères de l'ordre, et, en supposant qu'elle ait été respectée, elle atteste, puisqu'elle la combat, l'invasion de l'idiome national à l'intérieur des couvents de femmes.

Tandis que l'éducation du cloître se modifiait ainsi d'une manière insensible, sans jamais s'être altérée au point de répondre complétement aux profanes aspirations d'une partie de la société, un légiste, que Philippe le Bel consulta plus d'une fois, Pierre Dubois[2], proposait une réforme des couvents qui aurait pu exercer, si elle avait réussi, une sérieuse influence sur l'instruction des femmes. Dans un mémoire concernant les moyens de recouvrer la Terre sainte[3], il émettait l'avis de réduire le nombre des monastères et d'employer les ressources devenues disponibles à fonder des écoles pour les deux sexes. Jeunes filles et garçons auraient été admis dès l'âge de cinq ans et même de quatre ans. Arrivés à l'âge de raison, on leur eût appris assez de latin pour qu'ils fussent en état

[1] Martene, *Thes. Anecdot.* t. V, p. 1294; *Hist. litt. de la France*, t. XVI, p. 144.

[2] Il y a quelques années, Pierre Dubois était fort oublié. C'est notre savant confrère et ami, M. Natalis de Wailly, qui, le premier, a remis en lumière son nom et ses travaux. *Mém. de l'Acad. des inscriptions*, t. XVIII. Voyez aussi les intéressantes études de M. Boutaric, *Revue contemporaine*, 15 avril 1864, et *Notices et extraits de manuscrits*, t. XX, 2e partie; enfin l'article que M. Renan a consacré à Pierre Du Bois, au t. XXVIe de l'*Histoire littéraire*.

[3] *De recuperatione Terræ sanctæ*, dans le recueil de Bongars, *Gesta Dei per Francos*, Hanoviæ, 1611, in-fol. t. II, p. 333.

d'entendre la langue; mais on se fût appliqué surtout à leur enseigner le grec, l'hébreu, l'arabe et les autres langues de l'Orient. Cette éducation savante se serait terminée, pour les jeunes gens, par l'étude de la logique, de l'Écriture sainte et de la théologie, et, pour les jeunes filles, par l'étude de la médecine et de la chirurgie, y compris les sciences accessoires. Après avoir acquis une instruction aussi variée, on comprend que les jeunes filles, élevées dans les nouvelles écoles, n'étaient pas destinées, dans les projets de Pierre Dubois, à prendre simplement le voile. Le hardi réformateur les appelait à une mission plus compliquée; il proposait de les envoyer dans la Terre sainte travailler à la conquête religieuse de l'Orient. Il espérait que, frappés de leur sagesse et de leur habileté, les patriarches et les prêtres du rite oriental, à qui le célibat n'était pas imposé comme au clergé d'Occident, que les Sarrasins eux-mêmes consentiraient à les prendre pour femmes; que, par leurs connaissances dans l'art de guérir, par les services qu'elles ne manqueraient pas de rendre, elles gagneraient la confiance des populations, et qu'elles pourraient ainsi devenir les artisans les plus actifs de la civilisation catholique chez les schismatiques et chez les infidèles.

Comme tant d'autres plans hasardés que les conseillers des princes leur soumettent avec trop de complaisance peut-être, celui de Pierre Dubois échoua complétement; il n'a pas même reçu un commencement d'exécution, et, si nous le mentionnons, c'est qu'il respire une foi profonde dans la puissance de l'éducation, qu'il abonde en vues originales, inattendues au XIII^e^ siècle, et qu'enfin, à défaut d'autre succès, il aurait pu être utile à la civilisation, non de l'Orient, mais de l'Europe et en particulier de la France, en contribuant à multiplier les écoles savantes destinées aux femmes.

Cependant, par l'irrésistible mouvement des idées et des mœurs, on voyait se développer en face de l'éducation monastique, et beaucoup de grandes familles adoptaient pour leurs enfants, un mode d'éducation nouveau, que nous croyons ne pouvoir mieux qualifier qu'en l'appelant l'*éducation mondaine*. Nous désignons par là l'éducation qui se donnait dans les manoirs féodaux et dans quelques maisons opulentes de la bourgeoisie, l'éducation, par exemple, que, durant leur jeunesse, avaient reçue les nobles dames qui figuraient dans les tournois, dans les chasses et dans les cours d'amour, qui étaient l'ornement de toutes les fêtes, lisaient les romans de chevalerie, protégeaient les poëtes et les artistes, n'étaient pas insensibles à la beauté d'un manuscrit, et, sans abjurer le christianisme, ne se défendaient pas d'aimer ni de rechercher tout ce qui peut contribuer à l'embellissement de la vie. On les rencontre également au nord et au midi, à la cour des comtes de Toulouse et de Provence et à celle des rois de France. Elles accueillent, elles inspirent les troubadours comme les trouvères; elles cultivent elles-mêmes la poésie, et composent des tensons et des lais. Au midi, ce sont, pour nous borner à quelques noms, la comtesse de Die[1]; Alis d'Anduze et Clara d'Anduze[2]; Marie de Ventadour[3]; Béatrix de Provence, femme du comte Raymond Bérenger[4]; la princesse Marguerite de Provence, sa fille, qui épousa saint Louis; sa seconde fille, Éléonore de Provence, qui fut mariée à Henri III, roi d'Angleterre, et qui passe pour avoir composé dans sa jeunesse un roman provençal, *Blandin de Cornouailles*[5]. Au nord, il serait facile de dresser une liste

[1] *Hist. litt. de la France*, t. XV, p. 446 et suiv.

[2] *Ibid.* t. XV, p. 23; t. XIX p. 473 et suiv. 477 et suiv.

[3] *Ibid.* t. XVII, p. 558 et suiv.

[4] *Hist. litt. de la France*, t. XIX, p. 443, 508, 532.

[5] Fauriel, *Hist. de la poésie provençale*, t. III, p. 92 et suiv.; *Hist. litt. de la France*, t. XXI, p. 823 et suiv.

nombreuse de nobles châtelaines et de princesses de sang royal, qui se distinguèrent par leurs goûts littéraires. On y verrait figurer la sœur de Philippe-Auguste, Marie, comtesse de Champagne, qui est nommée dans les chansons de Quênes de Béthune, et sur la demande de laquelle Chrétien de Troyes composa le roman de *la Charrette*[1]; la seconde femme de Philippe le Hardi, Marie de Brabant, la protectrice du poëte Adenez, qui lui dédia les *Enfances d'Ogier,* et écrivit sous ses yeux le roman de *Cléomadès*[2]; une femme vraiment animée du souffle de la poésie, Marie de France, l'auteur du *Purgatoire de saint Patrice* et de lais fameux, qui, s'il faut en croire un contemporain[3], faisaient les délices des comtes, des barons, des chevaliers et surtout des dames; enfin, dans les dernières années du XIV^e^ siècle et les premières du siècle suivant, une autre femme du mérite le plus rare, supérieure à Marie de France par la variété des aptitudes et par l'étendue des travaux, assez richement douée pour avoir réuni dans sa personne l'inspiration du poëte à la gravité réfléchie du moraliste et à la fidélité de l'historien : nous avons nommé Christine de Pisan.

Entre le cloître avec son inflexible austérité et ces femmes brillantes, quelques-unes légères, toutes mêlées plus ou moins aux pompes et aux plaisirs du siècle, qu'y avait-il de commun, la religion mise à part? Sauf quelques exceptions honorables, elles n'avaient pas la solide et sérieuse instruction que le cloître donnait à celles qui l'avaient fréquenté; mais elles possédaient le sentiment des arts, une science aimable et une délicatesse de goût, dont ni le modèle ni la source n'était

[1] D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. IV, p. 640 et suiv.

[2] *Hist. litt. de la France*, t. XX, p. 682 et suiv. p. 710 et suiv.

[3] Voyez *Tristan. Recueil de ce qui est resté des poëmes relatifs à ses aventures*, publié par Francisque Michel. Londres, 1835, in-8°, t. I. p. CXVIII

dans le cloître. Comment leur esprit et leur cœur s'étaient-ils formés? Quelle avait été leur éducation? Ce point est celui de tous peut-être qui présente le plus d'obscurité, car c'est celui qui touche de plus près à la vie privée, non moins difficile à observer dans le palais des grands que dans la modeste habitation du roturier. Nous ne saurions nous contenter des renseignements en petit nombre fournis par les historiens, qui ne descendent pas, en général, à ces détails d'intérieur, négligés même des biographes; mais nous trouverons d'utiles indications chez les poëtes. Lacurne de Sainte-Palaye[1] fait remarquer que nos vieux romanciers appliquaient presque toujours au temps dont ils faisaient l'histoire, vraie ou fabuleuse, les usages des temps où ils vivaient. Nos auteurs de fabliaux peuvent aussi être considérés, jusqu'à certain point, comme les peintres des mœurs contemporaines. Nous sommes donc en droit de les interroger, les uns comme les autres, sur l'éducation des femmes de leur temps.

Dans une pièce de vers qui fait partie du recueil de M. Raynouard[2], un troubadour, Pierre Corbiac, décrit les connaissances variées qu'il avait su acquérir par son travail, et qui composaient pour lui un trésor plus précieux, plus cher et de plus de valeur que « fin or et argent. » Il avait d'abord été initié aux mystères de la création, à l'origine du péché, au bienfait de la rédemption, en un mot, aux vérités de la foi contenues dans l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il avait étudié ensuite les sept arts libéraux, et notamment la rhétorique, c'est-à-dire l'art de colorer les paroles et d'y répandre de l'agrément. Puis il avait appris à fond sa propre langue, la langue populaire, ne voulant point faire de barba-

[1] *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XVII, p. 794.

[2] *Choix de poésies des troubadours*, t. V, p. 310; *Hist. litt.* t. XIX, p. 500 et suiv.

risme, ni dans le choix des mots ni dans la prononciation. Il n'avait négligé ni l'arithmétique, ni la médecine, ni l'astronomie, ni même la nécromancie. Il savait la musique, et il avait étudié, suivant la méthode de Boèce et de Gui d'Arezzo, le système des gammes et les règles des accords. Il jouait de plusieurs instruments, et possédait l'art de composer des lais et des chansons à refrains avec leurs airs. Pour compléter son éducation, Pierre Corbiac s'était livré à la lecture des romans. Les aventures de Brutus dans la Grande-Bretagne, sa victoire sur les géants, et les prophéties de Merlin, ne lui étaient pas moins familières que les hauts faits de Romulus et de César, de Charlemagne et de Roland. Versé enfin dans la musique sacrée, il savait chanter au lutrin, entonner les versets et les répons.

Dans la pièce que nous venons d'analyser, il s'agit de l'éducation d'un troubadour, et non pas de celle d'une jeune fille; et cependant cette pièce renferme plusieurs traits qui conviennent à la jeune fille de haut lignage, élevée dans le manoir paternel, sous les yeux de sa mère, avec le concours des maîtres étrangers.

Comme le troubadour et le trouvère, comme la novice dans son cloître, comme tous les enfants nés en pays chrétien, ces enfants des grandes familles étaient initiées avant tout aux vérités de la religion; elles apprenaient l'*Oraison dominicale,* la *Salutation angélique,* le *Symbole,* et quelques faits principaux de l'Ancien et du Nouveau Testament. Quant à la partie profane de leur éducation, elle avait compris anciennement, au XIII^e^ siècle elle comprenait encore, au moins par exception, les éléments du latin; mais elle avait certainement pour fond la langue vulgaire.

Notre savant confrère M. Guessard a publié deux gram-

maires provençales qui remontent au XIII^e^ siècle[1]. Bien que les auteurs de ces grammaires, Hugues Faidit et Raymond Vidal, paraissent les avoir destinées aux troubadours, les règles tracées dans celle de Hugues Faidit, qui est imitée de Donat, comme l'annonce le titre même de l'ouvrage, *Donats Proensals,* sont cependant peu compliquées et n'offrent rien qui soit au-dessus de la portée de la jeunesse.

Un des correspondants de l'Académie, M. Thomas Wright, a, de son côté, retrouvé et mis en lumière[2] un vocabulaire français que, sur la fin du XIII^e^ siècle, un chevalier anglais, Gautier de Biblesworth, grammairien et poëte très-oublié de nos jours, composa en vers pour lady Dionysia de Monchensi, du comté de Kent. Ce curieux doctrinal, dans lequel les règles du langage sont mêlées à des préceptes de conduite, offre cette particularité que le mot anglais s'y trouve assez souvent sous le mot français. En France, chose singulière! on ne découvre, au XIII^e^ siècle, aucun livre du même genre, mais de simples abécédaires, tels que celui qui fut acheté 45 sous tournois le 30 mars 1415 pour une petite-fille du duc d'Orléans, alors âgée de six ans[3]; de sorte que nous devons à l'Angleterre un de nos vocabulaires les plus anciennement connus, pour ainsi dire contemporain des vocabulaires latins-français, de même que nous lui devons notre première grammaire savante, *l'E-*

[1] *Grammaires provençales de Hugues Faidit et de Raimond Vidal de Besaudan,* 2^e^ édit. Paris, 1858, in-8°.

[2] Wright, *A volume of vocabularies, from the tenth century to the fifteenth,* 1857, in-4°, p. 142 et suiv.; Victor le Clerc, *Discours sur l'état des lettres au XIV^e^ siècle,* édit in-8°, t. I, p. 440. — Tout récemment, M. Paul Meyer a publié (*Revue critique d'histoire et de littérature,* n^os^ complémentaires de 1870), d'après un manuscrit de la bibliothèque Harléienne, un petit traité composé en 1396 par un Anglais, pour enseigner, selon les termes de l'auteur, à parler et à écrire correctement « doux « françois, selon l'usage et coutume de « France. »

[3] L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale.* Paris, 1868, in-4°, t. I, p. 104.

claircissement de la langue française, ouvrage composé par Jean Palsgrave un siècle et demi plus tard. Cependant, malgré cette absence de traités didactiques, lorsque notre langue non-seulement était apprise par les dames étrangères, mais était préférée par Brunetto Latini à l'italien, comme « la parleure la « plus délitable et plus commune à toutes gens[1] ; » pouvons-nous admettre qu'elle n'ait pas, comme le provençal, sinon comme le latin, fourni à nos ancêtres la matière de quelques préceptes et d'un enseignement tout au moins oral, tant pour les filles que pour les garçons?

Ce qu'il y a de certain, c'est que, dès le XIII^e^ siècle, certaines familles nobles des pays étrangers envoyaient leurs enfants en France pour y apprendre, disent les chroniqueurs, « le langage de France. » C'est le motif qui avait fait placer par leurs parents, à l'abbaye de Saint-Nicolas-du-Bois, sous le règne de saint Louis, trois malheureux enfants, originaires de Flandre, que le sire de Couci fit pendre pour un délit de chasse, commis sur ses terres[2].

Outre la langue maternelle, les études des nobles damoiselles et d'un petit nombre d'enfants de la haute bourgeoisie comprenaient quelques notions d'histoire, comme on peut le conjecturer d'après d'anciens manuscrits publiés par M. Thomas Wright[3]; mais leurs principaux objets, c'étaient la récitation des fabliaux et des romans, le chant, l'art de s'accompagner sur les instruments le plus en vogue, comme la harpe et la viole; un peu d'astrologie, un peu de fauconnerie, la science des dés

[1] *Li Tresors,* l. I, p. 1, ch. 1.

[2] Guillaume de Nangis, *Recueil des historiens de France,* t. XX, p. 398.

[3] *Feudal manuals of English history, a series of popular Sketches of our national history, compiled at different periods, from the thirteenth century to the fifteenth, for the use of the feudal gentry and nobility.* Now first edited from the original manuscripts by Thomas Wright. London, 1872, in-8°.

et des échecs, si familière à la société féodale; enfin, les connaissances médicales nécessaires pour soigner, au retour d'un tournoi, d'une chasse ou d'un combat, les chevaliers blessés.

Sur ce dernier point, nous nous contenterons de renvoyer aux textes savamment rapprochés par M. de Roquefort dans une note de son recueil des *Poésies de Marie de France*[1]. Sur les autres points, nous ne manquons pas de témoignages aussi concordants qu'on peut le désirer.

Et d'abord un document daté du mois de mars 1287, et dont nous devons la communication à l'obligeante érudition de M. Léopold Delisle, peut donner une idée des livres qui composaient, sur la fin du XIII^e^ siècle, la bibliothèque d'une famille flamande, et qu'une mère, en mourant, laissait à ses enfants : c'est le testament de dame Maroie Payenne, bourgeoise de Tournai, dont l'original existe à la Bibliothèque nationale[2]. Entre autres dispositions de dernière volonté, la testatrice déclare léguer « à Jakemin, son fils, une décrétale en « langue romane et son grand safir; à Katerine, sa fille, le « livre de Nostre-Dame et l'esmeraude; à Hanekin, le psautier « en roman et le livre des Estoiles; à Gontelet, le livre des « Pères; à Biernart, le roman du *Chevalier du Cygne.* » Voilà donc les ouvrages, les uns sacrés, les autres profanes, tous en langue vulgaire, que dame Payenne avait possédés, et qui n'étaient pas sans prix pour elle ni pour ses héritiers, puisqu'elle en faisait, en même temps que de ses bijoux, l'objet d'une disposition particulière de son testament.

Écoutons maintenant le témoignage des romanciers et des poëtes.

Paris, 1832, in-8°, t. II, p. 197 et suiv. Voy. aussi Fr. Michel, *Roman de la Violette ou Gérard de Nevers, par Gibert de Montreuil.* Paris, 1834, in-8°, p. 104 et suiv.

[2] Collect. de Flandre, vol. 183, pièce cotée *Tournai*, 8.

Dans un passage cité par M. Francisque Michel[1], l'auteur du *Chevalier aus .ij. espées* dit, en parlant d'une jeune fille :

Et lisoit d'un roman de Troie
K'ele avoit tantost commencié.

Le prince Floire et son amie Blanceflor, dans le roman qui porte leur nom[2], élevés tous deux sous le même toit :

Livres lisoient paienors...
Et quant à l'escole venoient
Lor tables d'yvoire prenoient,
Adont leur véissiez escrire
Letres et vers d'amors...

Dans le conte de *la Dame qui disoit eures de Nostre Dame et vigiles de mors,* le poëte s'exprime en ces termes, touchant ce personnage :

Et fu courtoise et avenant,
Latin sost bien lire et roumant.

La prieure mise en scène par Chaucer, dans ses *Contes de Canterbury,* avait appris le français à l'école de Stratford le Bow, un français barbare, à la vérité, et qui n'était pas le français de Paris :

And Frensch she spak ful fair and fetysly,
Aftur the scole of Stratford atte Bowe,
For Frensch of Parys was to hir unknowe[3].

Combien de langues n'étaient pas familières à Mirabel, cette

[1] *Roman de la Violette,* p. XLII.

[2] *Floire et Blanceflor,* poëme du XIII^e^ siècle, publié par M. Éd. du Méril. Paris, 1856. in-18, p. 11 et 12.

[3] *The Canterbury tales,* the prologue. v. 124. Cité par M. Francisque Michel, *Le Mystère de saint Louis,* Westminster. 1871. in-4°, préf. p. IV.

princesse sarrasine, qui joue un des rôles principaux dans le roman d'*Aiol!*

Elle sot bien parler de quatorze latins,
Elle savoit parler et grigois et hermin,
Flamenc et bourguigon et tout le sarrasin,
Poitevin et gascon, se li vient à plaisir[1].

Une autre princesse sarrasine, Fleur d'Épine, la fille de Machabré, dont les aventures sont racontées dans le poëme de *Gaufrey*, avait une instruction plus variée. Non-seulement elle savait, dès l'âge de quatorze ans et demi, parler latin et entendre roman, jouer aux dés et aux échecs, mais elle se connaissait mieux que femme du monde au cours des étoiles et de la lune :

Et du cours des étoiles et de la lune luisant
Savoit moult plus que fame de chest siècle vivant[2].

C'est aussi le témoignage que l'auteur de la *Chronique de Du Guesclin* rend à la femme de l'illustre connétable, dame Thiéphaine, « de hautes gens extraite et engendrée. »

Trente-trois ans avoit, ne fu point mariée,
Mais c'estoit la plus sage et la mieulx doctrinée
Qui fust ens ou païs n'en toute la contrée.
Du sens d'astronomie estoit bien escolée
Et de philosophie estoit sage esprovée[3].

Dans les *Enseignemens de Trébor*, ce dernier semble attacher moins de prix pour son fils à ces hautes connaissances qu'aux

[1] *Hist. litt. de la France*, t. XXII, p. 286.

[2] *Gaufrey*, chanson de geste publiée par MM. Guessard et Chabaille. Paris, 1859, in 18, p. 55.

[3] *Chronique de Bertrand Du Guesclin*, publiée par E. Charrière. Paris, 1839, in 4°, t. I, p. 85, v. 2326-2332. Cf. *ibid.* t. I, p. 122, t. II, p. 159.

talents agréables, si utiles pour réussir dans le monde. « Fiz, » dit-il,

Fiz, se tu sez contes conter,
Ou chansons de geste chanter,
Ne te laisse pas trop proier.

L'abbé de la Rue s'est cru autorisé à conclure de ces vers que l'art de réciter des fabliaux et de chanter des chansons de geste faisait alors partie de l'éducation, et que l'habileté dans cet art était, selon le langage du temps, une preuve de gentillesse et de courtoisie[1]. A l'appui de la même thèse, nous pouvons produire un autre texte plus complet, et d'autant plus précieux pour nous, qu'il concerne spécialement l'éducation des femmes. Ainsi, dans le roman de *Floris et Liriope*, qui est un épisode du poëme de *Beaudous*, le poëte Robert de Blois décrit en ces termes les talents que Liriope possédait[2] :

Faucon, tercieul et esprivier
Sout bien porter et afaitier;
Moult sot d'achas, moult sot de tables,
Lire romans et conter fables,
Chanter chansons, envoiséures;
Toutes les bonnes apresures
Que gentil fame savoir doit
Sout elle, que riens n'i falloit.

Dans une autre partie du poëme de *Beaudous*, qui forme une pièce séparée sous le titre de : *Chastiement des dames*[3], Ro-

[1] *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands et anglo-normands.* Caen, 1834, in-8°, t. I, p. 150. Cf. *Hist. litt.* t. XXIII, p. 236.

[2] *Hist. litt.* t. XXIII, p. 745.

[3] Barbazan et Méon, *Fabliaux et Contes des poètes françois, etc.* Paris. 1808. t. II, p. 198.

bert de Blois s'est gardé d'oublier le chant parmi ses préceptes :

Se vous avez bon estrument
De chanter, chantez hautement.
Biaus chanters en leu et en tans
Est une chose moult plesant.

Aussi Tristan, « ki bien saveit harper, » dit Marie de France, avait-il appris cet art à Iseult :

Bons lais de harpe vus apris,
Lais bretuns de vostre pais.

Et dans le *Roman de la Violette*, le poëte fait défiler devant nous les dames et les damoiselles qui sont les hôtes du roi, chacune à son tour chantant, après le festin, une chanson amoureuse, œuvre de quelque trouvère[1].

Pour revenir des fictions du roman aux réalités de l'histoire, on n'ignore pas combien la musique était en honneur, sous les premiers Valois, auprès des princes et des princesses. Dans son remarquable *Discours sur l'état des arts au XIV^e siècle*[2], notre savant confrère, M. Renan, rappelle que le premier dauphin, fils de Charles VI, jouait de la harpe et de l'épinette; qu'Isabeau de Bavière et Valentine de Milan jouaient de la harpe. Leurs comptes, en effet, mentionnent assez fréquemment soit l'achat de cordes, soit des payements aux faiseurs de harpes pour avoir appareillé et mis à point leurs instruments.

En continuant à compulser les documents contemporains, nous ne doutons pas qu'on ne découvrît d'autres témoignages qui confirmeraient ceux que nous venons de citer. Il nous pa-

Tristan, etc. p. 106 et 146; *Poésies de Marie de France*, t. I, p. 398. Cf. *Roman de la Violette*, p. 69. — [2] Édit. in-8, t. II, p. 285.

raît démontré par là que, dans l'éducation des jeunes filles, de noble extraction le plus souvent, qui n'étaient pas envoyées au cloître et que leurs parents faisaient élever sous leurs yeux, la littérature française et quelques arts d'agrément occupaient une grande place. De même que nous mettons entre les mains de nos enfants Homère et Sophocle, Virgile et Horace, Corneille et Racine, Fénelon et Bossuet, les œuvres qui honorent le plus les lettres et que nous jugeons les plus propres à former l'esprit et le cœur de la jeunesse; de même, au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, on laissait lire aux jeunes filles les romans du cycle de Charlemagne et ceux du cycle d'Arthur ou du cycle d'Alexandre, d'abord parce que ces vastes épopées étaient les seuls poëmes qu'on possédât, et en second lieu parce qu'elles paraissaient être les chefs-d'œuvre de l'art, et cela avec d'autant plus de vraisemblance qu'elles étaient dès lors adoptées, admirées et imitées dans toute l'Europe.

Que beaucoup de mères prudentes et pieuses préférassent, comme sujet de lecture pour leurs filles, les Vies des Saints et la *Légende dorée,* dont il existait des traductions, nous n'y contredisons pas. Nous accordons qu'il s'est trouvé, au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, plus d'une femme, plus d'une mère, telle que le panégyriste du *Chevalier sans reproche* nous dépeint, un siècle plus tard, la première femme du seigneur de la Trémouille, Gabrielle de Bourbon, qui « se délectoit sur toutes choses à « ouyr parler de la saincte Escriture, sans trop s'enquérir des « secrets de théologie, » et « emploioit une partie des jours à « composer petitz traictez à l'honneur de Dieu et à l'instruction « de ses damoiselles [1]. »

Cependant on ne saurait méconnaître que l'éducation des

[1] Jean Bouchet, *Panégyric du chevalier sans reproche,* ch. XX, dans la collection Michaud et Poujoulat, 1^re^ série, t. IV, p. 443.

femmes est, en général, appropriée à leur condition et au genre de vie qu'elles seront appelées à mener dans la suite. Or, au moyen âge, à la cour du roi et dans les châteaux de la noblesse, les romans et les fabliaux fournissaient une matière inépuisable de divertissements très-goûtés. Devant un cercle attentif, le jongleur récitait tantôt quelques fragments détachés d'un grand poëme, tantôt des fables et des lais, ou des chansons d'amour. Quelquefois, comme on le voit dans le roman de *la Violette*, de nobles dames remplissaient elles-mêmes l'office de jongleur. Puis, quand la récitation et le chant avaient cessé, les vers du poëte, le caractère et les aventures des personnages mis en scène étaient un sujet d'entretien; c'est Marie de France elle-même qui nous l'apprend :

Et quant icel lai ot feni,
Li chevalier après parlèrent;
Les aventures racontèrent
Que soventes fois sont venues
Et par Bretaigne sont véues [1].

Comment les jeunes filles destinées à prendre part un jour à ces passe-temps littéraires n'auraient-elles pas été initiées d'assez bonne heure à la connaissance de cette littérature si goûtée, de ces œuvres poétiques et romanesques, qui volaient alors de bouche en bouche et qui charmaient le peuple comme les grands?

Aussi n'apprenons-nous pas que Froissart ait éprouvé aucun étonnement, lorsqu'il trouva entre les mains d'une jeune fille de la cour le roman de *Cleomadès*. Loin de la blâmer, il aima mieux continuer avec elle une lecture qui les intéressait tous deux; il osa même, c'est lui qui nous le raconte, envoyer à la

[1] *Poésies de Marie de France*, t. I, p. 554. Cf. *Roman de la Violette*, p. 6, 152, 307 308, etc.

jeune lectrice, devenue son amie, un autre roman, le *Baillieu d'amour,* non sans glisser, pour elle dans le manuscrit une ballade qui n'était pas moins qu'une véritable déclaration des plus tendres sentiments [1].

Nous n'aurions pas l'exemple de Froissart pour en témoigner, il est manifeste qu'une éducation qui admettait la lecture, l'étude même des trouvères, ces inventeurs si audacieux pour le fond de la pensée, et si peu chastes dans l'expression, n'offrait rien de rassurant pour les bonnes mœurs. Elle ne contribuait pas à les faire fleurir dans les familles; elle ne prévenait ni ne réprimait l'effervescence des passions; loin de là, elle exposait, elle poussait les imaginations aussi bien que les cœurs à de funestes égarements.

Je crois qu'on peut attribuer en partie à l'influence des fabliaux et des romans, quels qu'ils soient, romans d'aventures, romans allégoriques et même chansons de geste, les idées qu'une fraction de la société du moyen âge s'était formées de l'amour hors du mariage, idées qui, sous des noms spécieux, cachaient de si graves erreurs de doctrine, et autorisaient de si honteux scandales. Aussi le chancelier de Gerson a-t-il écrit un traité en règle contre le *Roman de la Rose* [2], que, dans une sorte d'allégorie morale, il fait dénoncer par la justice aux magistrats dépositaires de l'autorité, comme un livre de perdition qui prêche à la jeunesse l'amour du plaisir, la dégoûte du mariage, excite les plus mauvaises passions, sape tous les fondements de la morale chrétienne.

L'auteur du *Songe du vieux pèlerin* ne fait point appel au

[1] Lacurne de Sainte-Palaye, *Mémoire sur la vie de Froissard,* dans les *Mémoires de l'Acad. des inscriptions,* anc. coll. t. IX. p. 667; *Poésies de J. Froissart,* publiées par J. A. Buchon. Paris, 1829, in-8°, p. 206.

[2] *Contra Romantium de Rosa,* Opp. Antwerpiæ, 1706, in-fol. t. III, col. 297 et suiv.

bras séculier contre le danger social des mauvaises lectures, mais, s'adressant au jeune roi Charles VI : « Tu te dois, dit-il « à ce prince, delecter en lire ou oyr les anciennes histoires « pour ton enseignement..... Tu te dois garder des livres et des « romans qui sont remplis de bourdes, et qui attraient le lisant « souvent à impossibilité, à folie, vanité et pechié[1]. »

Enfin, dans son livre de l'*Éducation de la femme chrétienne*, (*De Institutione feminæ christianæ*[2]), Louis Vivès n'hésite pas à condamner aussi la lecture des romans comme funeste à la vertu des femmes. Autant il insiste pour que les jeunes filles reçoivent une solide instruction, qui n'a jamais, suivant lui, perverti aucune âme, et qui en a sauvé plusieurs de la contagion du vice[3], autant il désapprouve qu'elles perdent leur temps et qu'elles se dépravent l'imagination en lisant les *Aventures d'Amadis*, de *Tristan* et de *Lancelot du Lac*, et autres ouvrages d'écrivains dénués de sens, dit-il, et ayant vécu dans l'oisiveté ou dans le libertinage[4].

On peut conclure de la protestation de Jean de Gerson et de celle de Vivès, que la vogue de nos vieux romanciers ne cessa point de tout le moyen âge, et qu'elle persistait encore au XVI^e^ siècle. Elle se prolongea en effet jusqu'à Michel Cervantes, qui lui porta le coup mortel en France comme en Espagne.

[1] Passage cité par M. Le Clerc, *Discours sur l'état des lettres, etc.* t. I, p. 245.

[2] *J. Lud. Vivis opera*, Valentiæ Edetanorum, 1783, in-fol. t. IV, p. 65 et suiv.

[3] *Ibid.* p. 79 : « Nullam fere invenie- « mus doctam impudicam, immo vero ple- « raque omnia feminarum hujus et superio- « rum seculorum vitia... ex inscitia sunt « profecta... »

[4] *Ibid.* p. 86 : « Miror corilatos patres « hoc suis filiabus permittere. . ut nequitiæ « feminæ assuescant legendo... » Pag. 87 : « Tum et de pestiferis libris, cujusmodi « sunt in Hispania Amadisius, Splandianus, « Florisandus, etc. .; in Gallia Lancilotus « a Lacu, Paris et Vienna, Ponthus et Si- « donia, Petrus provincialis et Magnelona, « Melusina, etc. . : quos omnes libros con- « scripserunt homines otiosi, male feriati, « imperiti, vitiis ac spurcitiæ dediti... Fe- « minæ hi omnes libri non secus quam vi- « pera vel corpius aversandi sunt. »

Mais la société du moyen âge, quel que fût alors l'empire de la religion, paraît avoir été, en fait d'éducation, moins sévère que d'autres époques plus sceptiques. Elle n'avait pas, au même degré que nous, le respect de l'enfance, ni l'appréhension de troubler sa sérénité et sa pudeur par des récits équivoques et par des tableaux licencieux. Il faut entendre les invectives généreuses du chancelier Gerson contre l'inexprimable incurie des parents qui exposent aux regards de leurs enfants des peintures obscènes, qui font entendre à leurs oreilles des chants lascifs[1]. Ce qui démontre, à nos yeux, que Gerson n'exagérait pas le mal, c'est un ouvrage qui a eu quelque renom, le *Livre du chevalier de la Tour,* que Geoffroy, seigneur de la Tour Landry, écrivit en 1371 et en 1372 pour l'éducation de ses trois filles[2]. L'auteur, au début, annonce le projet de décrire « les bonnes mœurs et bons faits des bonnes dames, « afin que toutes dames et demoiselles y puissent prendre bon « exemple et belle contenance et bonne manière. » Mais, pour mieux leur enseigner à se garder du mal, le chevalier de la Tour décrit également « la meschanceté d'aucunes femmes « mauvaises qui malusèrent et eurent blasme. » Aussi, dans le cours de l'ouvrage, combien d'anecdotes et de tableaux qui bravent l'honnêteté, et que nous rougirions de laisser lire à nos enfants, depuis l'historiette renouvelée d'un fabliau, où la vertu d'un hermite est gravement exposée par la dame même qui lui avait donné l'hospitalité, jusqu'aux confidences peu morales des trois damoiselles qui jouent inutilement à la courte-

[1] *Adversus corruptionem juventutis per lascivas imagines.* Opp. t. III, col. 292.

[2] *Le Livre du chevalier de la Tour Landry pour l'enseignement de ses filles,* publié par M. Anatole de Montaiglon. Paris, 1854, in-18. Sur ce curieux ouvrage voyez Legrand d'Aussy, *Notices et extraits des manuscrits,* t. V, p. 158 et s., mais surtout Paulin Paris, *les Manuscrits françois de la Bibliothèque du roi,* t. V, p. 73 et s.; V. Le Clerc, *Discours sur l'état des lettres,* t. I, p. 244.

paille le trop volage Boucicaut! Qu'une certaine grâce naïve règne dans ces récits, et qu'après avoir diverti les dames de la cour de Charles VI, ils ne soient pas sans charme même pour nous, je l'accorde; mais, sous la plume d'un père s'adressant à ses filles avec l'intention de les instruire, quelle idée un pareil ouvrage ne donne-t-il pas du relâchement qui s'était introduit dans l'éducation des femmes nobles!

Devant la dépravation précoce qui s'insinuait par la lecture et par l'étude dans les âmes les mieux douées, on comprend que des esprits scrupuleux se soient demandé s'il était bon que les femmes reçussent quelque instruction littéraire. Chez les anciens, Plutarque, entre autres, s'était posé la même question, et, dans un traité que nous ne possédons plus, mais dont le titre nous a été conservé par Stobée[1], il s'était prononcé pour l'affirmative.

C'est la solution exactement contraire qui fut adoptée par un jurisconsulte du XIII^e^ siècle, Philippe de Navarre, dans son ouvrage intitulé : *Les quatre temps de l'homme*. « Toutes fames, « dit-il[2], doivent savoir filer et coudre; car la pauvre en aura « mestier et la riche conoistra mieux l'ovre des autres. A fame « ne doit-on apprendre letres ne escrire, se ce n'est especiau- « ment pour estre nonain : car par lire et escrire de fame sont « maint mal avenu; car tiex li osera baillier ou envoier letres « ou faire jeter devant li, qui seront de folie ou de prière en « chançon, ou en rime, ou en conte, qu'il n'oseroit dire ne « proier de bouche, ne par message mander; et si n'eust ete « nul talant de mal faire, li deables est si soutis et extendans

[1] Ὅτι καὶ γυναῖκα παιδευτέον. (Voy. Fabricius, *Bibl. Græc.* éd. Harles, t. V, p. 197.)

[2] Passage cité par M. Beugnot, dans la notice sur la vie et les écrits de Philippe de Navarre. *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1^re^ série, t. II, p. 1 et suiv. Dans le manuscrit français de la Bibliothèque

« à faire péchier, que tost la metroit en corage que eles lise les « letres et li face respons. »

François de Barberino soutient le même avis dans son curieux livre *Del reggimento et de' costumi delle donne*, écrit au commencement du XIV^e^ siècle[1]. Savoir coudre, filer, faire des bourses, travailler en un mot des mains, c'est là, selon Barberino comme selon Philippe de Navarre, la science qui convient proprement aux jeunes filles, celle qui par la suite, quand elles seront mariées, leur sera le plus utile, non-seulement pour occuper leurs loisirs, mais, en cas de revers de fortune, pour sustenter leur existence. Est-il bon qu'elles soient instruites et même qu'elles sachent lire et écrire? Le sévère moraliste avoue que les avis sont partagés, et qu'en se prononçant pour l'ignorance il étonnera et scandalisera de bons esprits; mais les dangers de l'instruction le frappent encore plus que les avantages qu'elle peut avoir pour les femmes. Les connaissances qu'une femme possède fussent-elles bornées à la lecture et à l'écriture, Barberino appréhende qu'il n'en résulte pour elle des occasions et des tentations de pécher... « Je ne prétends pas, dit-il, qu'on puisse garder une femme « qui ne veut pas se garder elle-même; mais je pense que « l'homme peut enlever à celle qui a un mauvais naturel les « occasions de mal faire, et écarter de l'âme de celle qui est « bonne tout ce qui pourrait altérer sa pureté... Le meilleur « parti, selon moi, est de faire apprendre aux filles toute « autre chose qu'à lire et à écrire. » Barberino excepte le cas où

nationale, 24 431, f° 162 v°, le même passage se lit avec des variantes, dont nous devons la communication à M. Francisque Michel. Nous en avons mis quelques-unes à profit.

[1] Roma, 1815, in-8°. Sur cet ouvrage, assez rare en France, et sur l'auteur, on ne lira pas sans intérêt un article de M. Delécluze, inséré dans la *Revue française*, août 1838, p. 119 et suiv.

il s'agit d'une jeune fille qui se destine à la vie religieuse; il permet qu'on lui enseigne à lire, afin qu'elle soit en état de remplir les devoirs imposés par la règle du couvent : « Et tou-« tefois, ajoute-t-il, n'était ce dernier motif, je louerais les « parents de la laisser sans instruction. »

Nous ôterions à l'opinion de Barberino quelque chose de sa signification vraie, si nous n'ajoutions qu'il est bien plus explicite à l'égard des filles du peuple et de la bourgeoisie qu'à l'égard des filles nobles. Il conserve encore quelques doutes sur la manière d'élever celles-ci; mais il n'en a aucun sur le mode d'éducation qui convient à celles-là; il ne veut entendre parler pour elles d'aucune instruction, même la plus élémentaire : il les confine dans les soins du ménage, dans le travail des mains, et, pour le reste, dans l'ignorance.

Heureusement pour les femmes et pour le progrès de leur éducation, le sentiment de François Barberino trouvait, comme il s'y était attendu, moins de partisans que de contradicteurs. Sans parler de Vincent de Beauvais, qui engage les familles nobles à donner de l'instruction à leurs filles, Christine de Pisan, aussi jalouse de l'honneur de son sexe que passionnée pour la science, a consacré un chapitre de sa *Cité des dames* à réfuter « ceux qui dient qu'il n'est pas bon que des « femmes apprennent lettres [1]. »

« Je me merveille trop fort, dit-elle, de l'opinion de aucuns « hommes, qu'ilz ne vouldroient point que leurs filles, femmes « ou parentes, aprenissent science, et que leurs mœurs en em-« pireroient. Par ce peuz tu bien veoir que toutes opinions « d'hommes ne sont pas fondées sur raison et que ceulx ont tort; « car il ne doit nye être présumé que de sçavoir les sciences

[1] Liv. IV, ch. xxxvi. Bibl. nationale, mss. franç. 807, 808 et 809.

« morales, et qui apprennent vertu, les mœurs doyent empirer,
« ains n'est point de doubte que ils anoblissent. Comme donc-
« ques est-il à penser que bonnes leçons et doctrine les peust
« empirer? Cette chose n'est pas à soustenir. Je ne dis mye que
« bon fust qu'aucune femme estudiast es sciences de sorts et
« defendues; car pour néant ne les a pas l'Église ostées du com-
« mun usaige; mais que les femmes empirent de sçavoir du bien
« n'est pas à croire. N'estoit pas de celle opinion Quintus Orten-
« cius qui fut à Rome grand rhétoricien et souverain orateur.
« Cellui ot une fille nommée Ortence, qu'il aima pour la subti-
« lité de son engin, et la fit étudier en ladite science de rhéto-
« rique... Pareillement, à parler de plus nouveau temps, sans
« quérir les anciennes ystoires, Jehan Andry[1], solennel cano-
« niste à Bouloigne, n'a pas LX ans, n'estoit pas d'opinion que
« mal fust que femmes fussent lettrées, quant à sa bonne et belle
« fille qu'il ama tant, nommée Novelle, fist apprendre lettres,
« et si avant, que quant il estoit occupé d'aucune besoigne, par-
« quoy il ne povoit vaquer et lire à ses escoliers, il y envoyoit
« Novelle, sa fille, lire en sa chaire. Et, afin que la beauté d'elle
« n'empeschast pas la pensée des escoutans, elle avoit une petite
« courtine devant son visaige. Et par celle manière elle aucunes
« fois allégeoit les occupations de son père, lequel l'ama tant,
« que pour mettre le nom d'elle en mémoire, fist une table en
« sa lecture de décrets qu'il nomma de sa fille la *Novelle*... »

Ainsi s'exprimait Christine de Pisan avec une noble confiance dans le pouvoir moral des arts libéraux. Elle prouvait elle-même, par son exemple, que la plus solide instruction peut s'allier chez les femmes aux plus nobles vertus; mais, au milieu des désordres de la cour de Charles VI, elle était une

[1] Il s'agit, dans ce passage, de Jean André, jurisconsulte, mort à Bologne en 1348. (Voy. Fabricius, *Bibl. med. et inf. latin.* t. I, p. 94, et t. IV, p. 49.)

bien rare exception, autant par la régularité de sa conduite que par son brillant savoir; et, quelque zèle qu'elle montre dans ses écrits pour la défense de son sexe, il n'offrait pas alors, surtout dans les familles féodales, beaucoup de modèles dignes d'être suivis. L'amour des lettres et celui des arts, la passion des beaux manuscrits et des splendides reliures, ce sont là, n'en déplaise à Christine de Pisan, les meilleures qualités des grandes dames du XIV^e^ et du XV^e^ siècle. Nous les découvrons chez Jeanne de Valois, sœur de Philippe VI; chez Bonne de Luxembourg, première femme de Jean le Bon; chez Isabeau de Bavière; chez Valentine de Milan, duchesse d'Orléans; chez Marie de Clèves, sa bru; chez Charlotte de Savoie, la seconde femme de Louis XI[1]. Tel était le fruit précieux des leçons que ces femmes de noble race avaient reçues dans leur jeunesse; mais, chez plusieurs de leurs contemporaines, les qualités de l'esprit avaient été mieux cultivées que celles du cœur; le goût des arts libéraux était plus développé que le sentiment du devoir; leur éducation, à beaucoup d'égards, avait été frivole, et cette frivolité est une des causes qui ont dû contribuer à la corruption des mœurs de la noblesse française.

Que devenait cependant l'éducation des femmes du reste de la nation, c'est-à-dire de l'immense majorité du pays? Ce serait une égale erreur de croire qu'elle fût entièrement négligée, ou qu'elle fût l'objet de soins particuliers, suivis et féconds.

Parmi les jeunes filles, les unes, pour la plupart de familles bourgeoises, étaient envoyées au couvent; les autres demeu-

[1] Le savant ouvrage de notre confrère M. Leopold Delisle sur *le Cabinet des manuscrits de la Bibliotheque impériale*, Paris, 1868, in-4°, t. I, fournit de nombreux témoignages du soin vraiment honorable que la plupart de ces grandes dames du XV^e^ siecle mettaient à se procurer de beaux manuscrits et de belles reliures. (Voyez notamment p. 14, 18, 30, 91 et s., 104, 119, 120, etc.)

raient avec leurs parents, et, quand ceux-ci étaient des artisans ou des laboureurs, elles étaient grossièrement élevées. Elles apprenaient, dès leurs plus tendres années, ainsi que l'avait ordonné, en 1246, le concile de Béziers, le *Pater*, l'*Ave Maria*, le *Credo*, mais rien ou très-peu de chose au delà, si ce n'est à filer et à coudre, et, dans les campagnes, à manier la charrue, à sarcler l'avoine et le blé. Telle fut, pour citer un exemple illustre, la première et la seule éducation que reçut Jeanne d'Arc, qui ne savait, disait-elle, ni *a* ni *b*.

Il ne faut pas croire que, dans les rangs de la bourgeoisie, même la plus haute, il n'y eût pas de femmes tout aussi peu lettrées que le fut la Pucelle; car la femme de Guillaume de Saint-Germain, procureur du roi au Parlement de Paris de 1365 à 1383, Denisette Mignon, ne savait elle-même ni lire ni écrire [1].

Cependant il ne manquait pas alors, dans les campagnes ni dans les villes, d'écoles élémentaires pour les deux sexes.

A partir du XI^e^ siècle, on aperçoit dans la plupart des provinces la trace authentique de petites écoles, dont quelques-unes devaient, à notre avis, remonter jusqu'à Charlemagne. Le plus grand nombre étaient destinées aux garçons; mais, sous le règne de Philippe le Bel, il en existait aussi pour les filles, et elles se multiplièrent alors sensiblement. Dans le rôle de la taille de Paris en 1292, on ne voit figurer qu'une seule maîtresse, dame Tyfaine, qui résidait rue aux Ours, près la rue Saint-Denis [2]; en 1380, on en trouve vingt et une, répandues dans les différents quartiers de Paris et formant une communauté [3].

[1] *Le Ménagier de Paris, traité de morale et d'économie domestique*, etc. Paris, 1847, in-8°, t. II, p. 104.

[2] *Paris sous Philippe le Bel*, par H. Géraud. Paris, 1837, in-4°, p. 54.

[3] Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 449.

A Paris, les maîtresses étaient, comme les maîtres d'école, soumises à l'autorité du chantre de Notre-Dame. Avant d'entrer en exercice, elles promettaient de lui obéir et d'observer fidèlement les statuts de la corporation. Ce serment prêté, elles recevaient du chantre, pour un temps limité, en général pour une année, qui expirait soit au 6 mai, jour auquel tous les maîtres et maîtresses de Paris se réunissaient sous la présidence du chantre, soit au 24 juin, à la Saint-Jean, la permission de tenir école, d'y façonner les jeunes filles aux bonnes mœurs et de leur enseigner l'abécédaire; car c'est là l'unique sens raisonnable que nous puissions donner à ces mots : *licentiam docendi puellas in litteris grammaticalibus*, qui se retrouvent dans la formule du serment et dans les diplômes parvenus jusqu'à nous [1]. Ils ne désignent certainement pas la grammaire prise dans toute son étendue, mais ses parties les plus élémentaires, c'est-à-dire la connaissance des lettres et la manière dont elles s'assemblent, enfin ce qu'il faut savoir pour être en état de lire couramment.

Que les enfants qui suivaient l'école aient appris à compter en même temps qu'à lire, c'est ce qui semble résulter d'un

[1] Voici un de ces diplômes que nous croyons inédit; nous l'empruntons aux archives de l'Université de Paris, longtemps déposées au ministère de l'instruction publique et aujourd'hui à la Sorbonne, carton 1er, liasse 3e, n° 7 : « Arturus de « Vandetar, cantor et canonicus Ecclesie « Parisiensis, ad romanam Ecclesiam nullo « medio pertinentis, dilecte nostre Per « rette la Couppenoire salutem in Domino. « Cum ad nos ratione dicte cantorie nostre « spectet scollarum Parisius et banleuce, « tam de jure quam de usu, pacifica et « approbata consuetudine, collatio et re- « gimen, hinc est quod nos de vestris suf « ficientia et ydoneitate in Domino confi- « dentes, regendis scolla Parisius in pa- « rochia Sancti Germani Antissiodorensis, « docendique et instruendi puellas in bonis « moribus, litteris grammaticalibus ac aliis « licitis et honestis, recepto tamen prius « a vobis juramento in talibus prestari « solito, de gratia speciali, licentiam vobis « impertimus præsentibus usque ad nostram « proximam synodum tantummodo vali- « turis. Datum sub sigillo nostro, anno « Domini m° cccc° octuagesimo quarto, die « sexta mensis maii. »

passage du *Ménagier de Paris*, dans lequel nous voyons plusieurs bourgeois s'amuser entre eux à faire l'épreuve du savoir de leurs femmes en fait de calcul. « Empreu, » dit Tassin à dame Tassine. Celle-ci, par orgueil, répond : « Je ne suis mie « enfant pour apprendre à compter [1]. »

Le règlement scolaire le plus ancien que nous possédions est de 1357 [2]. Il renferme une disposition remarquable dont on rencontre déjà quelque trace dès le IX^e^ siècle : c'est la défense absolue qui est imposée aux maîtres de recevoir les filles avec les garçons dans leur école, et aux maîtresses de recevoir les garçons avec les filles. Une pareille défense a-t-elle existé chez les nations étrangères ? Nous n'oserions l'affirmer ; car nous apprenons, par le témoignage d'un chroniqueur, qu'un maître irlandais réunissait dans son école de jeunes filles avec de jeunes garçons, les clercs avec les laïques, qu'il tonsurait même tous ses élèves, sans distinction de sexe : ce qui eut pour résultat de le faire expulser d'Irlande [3]. Quoi qu'il en soit, la prohibition dont il s'agit fut renouvelée à différentes reprises ; jamais, sous l'ancienne monarchie, elle ne fut levée, et, au XVII^e^ siècle, nous trouvons la séparation des sexes dans les écoles consacrée tout à la fois par les vieux statuts, par les ordonnances épiscopales et par les arrêts les plus récents du Parlement [4].

Il ne serait pas sans intérêt de savoir comment se recru-

[1] *Le Ménagier de Paris*, t. I, p. 140.

[2] Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 447, a publié le texte de ces règlements d'après le recueil des *Statuts et Reglemens des petites escoles*, imprimé à Paris en 1672, 1 vol. in-12. Voyez aussi le solide et précieux travail, malheureusement inachevé, de M. Philibert Pompée, *Rapport historique sur les écoles primaires de la ville de Paris*. Paris, 1^re^ partie 1839, 1 vol. in-8°, p. 156 et suiv.

[3] *Memoriale fratris Walteri de Coventria*, etc., edited by William Stubbs, London, 1872, in-8°, t. I, p. 69.

[4] Voyez notre *Histoire de l'Université de Paris au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle*, p. 193.

taient les maîtresses, ne fût-ce que pour mieux apprécier quel était leur degré d'instruction, et jusqu'où elles pouvaient conduire leurs élèves. Nous ne possédons aucun renseignement à cet égard; mais, sous Louis XIV, dans une réponse au livre de Charles Joly sur les écoles ecclésiastiques, parmi les reproches que l'auteur anonyme, soit Edme Pourchot, soit Jacques de l'Œuvre, adresse au chantre de Notre-Dame, nous voyons figurer celui d'avoir accordé fréquemment l'autorisation de tenir école, non pas à des maîtres ès arts, mais à des sergents, à des fripiers, à des maçons, à des joueurs de marionnettes, à des personnes de toute profession[1]. Il faut bien que Claude Joly ne se soit pas montré difficile sur les garanties d'aptitude à exiger des maîtres et des maîtresses d'école, pour qu'un pareil reproche ait pu lui être publiquement adressé; mais ce reproche même nous met sur la trace d'un fait qui a dû se reproduire au moyen âge bien plus fréquemment qu'au XVII^e^ siècle: c'est que les personnes pourvues de quelque instruction, pouvant et voulant se consacrer d'une manière exclusive à la tenue des petites écoles, étaient fort rares, et que, faute d'en trouver, le chantre de Notre-Dame était réduit à accepter des femmes d'artisans, des marchandes, de simples ouvrières, qui cumulaient avec leur profession ou leur travail le soin de veiller sur les jeunes filles de la paroisse et de leur apprendre à lire et à écrire. Parmi les vingt et une maîtresses d'école qui figurent dans un document authentique de l'année 1380, nous conjecturons qu'il en existait plus d'une appartenant à cette catégorie.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des écoles de Paris : ce sont

[1] *Factum ou Traité historique des écoles de l'Université de Paris en général avant l'an 1200; des écoles de grammaire en particulier avant l'an 1500, de l'exercice des petites écoles et de leur direction, contre M. Claude Joly, etc.* 1689, in-4°, p. 9

les seules en effet sur lesquelles on ait des renseignements certains et précis : mais il n'est pas douteux que des écoles analogues n'aient existé dans les autres villes de France et dans les campagnes, soit qu'elles aient relevé, comme à Paris, de la juridiction épiscopale, exercée par le chantre, soit qu'elles aient été dans la dépendance du seigneur de la contrée. Ainsi un titre de 1405 mentionne une maîtresse d'école que les gens de l'hôtel de ville de Rouen dispensent des aides sur les vins, en raison de ses fonctions. Dans un autre titre, qui nous éloigne un peu du moyen âge, car il est de 1519, il est question d'une école de filles établie sur le territoire de l'abbaye de Saint-Amand, et soumise à l'autorité de l'abbaye[1].

Citons, comme dernier exemple, une légende qui atteste à la fois l'existence d'écoles rurales et le charitable concours que les familles aisées prêtaient quelquefois à l'instruction des enfants pauvres. Une jeune fille de la campagne, raconte Thomas de Cantimpré[2], conjurait son père de lui acheter un psautier pour apprendre à lire. « Mais comment, » lui disait son père, « pourrais-je t'acheter un psautier? c'est à peine si je « gagne chaque jour de quoi t'acheter du pain. » L'enfant, dans sa détresse, implora la sainte Vierge, qui, après une année de prières, lui apparut en songe, tenant à la main deux psautiers. Mais, au réveil, le songe se dissipa, et l'enfant, déçue dans son espoir, se mit à fondre en larmes. « Mon enfant, » lui dit alors son père, « le dimanche et les jours de fête va trouver la maî- « tresse d'école de la paroisse; prie-la de te donner quelques le- « çons, et efforce-toi, par ton zèle à bien apprendre, de mériter « l'un des psautiers que tu as vus aux mains de la Vierge. » La

[1] *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789*, par M. Ch. de Beaurepaire. Évreux, 1872. in-8°, t. I, p. 58. — [2] *Bonum universale de apibus*, Duaci, 1627. in-8°. l. I, c. XXIII, p. 93.

petite paysanne obéit, et telle fut la rapidité de ses progrès dans la lecture, que les autres enfants, de familles aisées, qui fréquentaient l'école, en furent émerveillées; croyant à un miracle, elles se cotisèrent entre elles, raconte la légende, pour acheter à la jeune fille pauvre le livre de classe et de piété que ses parents n'avaient pas pu lui procurer.

De tout ce qui précède il résulte que les parents d'une jeune fille, si humble que fût leur position, n'étaient pas, au moyen âge, absolument dépourvus des moyens de la faire instruire par des mains étrangères. Profitaient-ils toujours des facilités qu'ils avaient? J'en doute beaucoup; car, si l'on en juge par le témoignage de Christine de Pisan, hors la cour et quelques grandes maisons, c'était peu l'usage de donner de l'instruction aux filles.

Combien l'existence elle-même des écoles était précaire! Elles restaient à la merci des événements qui se passaient dans la contrée d'alentour. Le continuateur de Guillaume de Nangis témoigne qu'après la peste de 1348 on ne trouvait plus de maîtres pour enseigner les enfants[1]. Ce fut bien pis encore après la guerre de cent ans contre les Anglais, lorsque, dans la moitié de la France, les campagnes eurent été dévastées, et que, dans les villages, le nombre des feux eut diminué d'une manière sensible[2]. Beaucoup d'écoles durent alors disparaître, et certainement celles qui étaient destinées aux filles ne furent point épargnées. L'ignorance devint générale parmi les femmes

[1] *Chronique de Guillaume de Nangis*, éd. Paris, 1843, in-8°, t. II, p. 216: « Pauci inveniebantur qui scirent aut vellent in domibus, villis et castris, informare pueros in grammaticalibus rudimentis. »

[2] Sur la dépopulation des campagnes en Bourgogne au commencement du XV^e^ siècle, voyez un savant travail de M. Simonnet dans les Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres de Dijon, 1^re^ série, t. XII, an. 1864. Nous en avons rendu compte dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4^e^ série, t. VI, p. 162 et suiv.

de la campagne; elle se répandit dans les villes, et elle atteignit la bourgeoisie, sans épargner la noblesse elle-même.

A ce moment Constantinople succombait, et les Grecs, chassés de leur pays, apportaient avec eux en Europe les plus beaux chefs-d'œuvre de la littérature antique. Une lumière inespérée éclairait tout à coup les ténèbres qui s'épaississaient sur l'Occident. Quelle part les femmes ont-elles prise à cette renaissance des lettres païennes? Quelle influence a-t-elle exercée sur leur éducation? Nous laissons à de plus érudits que nous le soin d'élucider cette curieuse question. Bornons-nous, en terminant, à constater, comme la dernière conclusion de nos humbles recherches, que si, de Charlemagne à Louis XI, l'éducation des femmes laissa beaucoup à désirer sous une foule de rapports, cependant elle ne fut pas aussi nulle qu'on le croit généralement, et qu'il y eut alors des écoles monastiques et de petites écoles où les jeunes filles de toute condition étaient recueillies, tandis que les enfants des grandes familles recevaient au foyer domestique une assez riche culture, dont l'unique défaut fut souvent d'être un peu trop mondaine. L'œuvre, en un mot, était ébauchée : la partie, si je l'ose dire, était engagée contre l'ignorance au nom des lumières et de la civilisation chrétienne; il s'agissait de la suivre et de la gagner. C'est la tâche difficile et honorable que la société du moyen âge légua aux générations suivantes.

FIN.

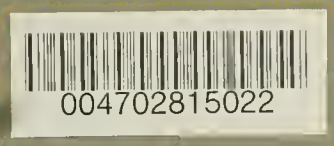
004702815022

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

LC
1707
J68

Jourdain, Charles Marie
Gabriel Bréchillet
Mémoire sur l'éducation des femmes au Moyen Age

Wallace

WALLACE ROOM